

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES  
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 14 avril 2004 à 13 h  
Centre civique de Cap-aux-Meules  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 AVRIL 2004	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SÉBASTIEN CÔTÉ.....	12
M. PASCAL HÉBERT .....	20
M. PIERRE PROULX .....	24
Mme FRANÇOISE BELAN .....	34
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTION DE LA COMMISSION .....	55
Mme GABRIELLE LANDRY .....	56
Mme LUCIE d'AMOURS.....	62
Mme MIREILLE CHARTRAND.....	69
M. FRANÇOIS BOURQUE .....	73
Mme DENISE HÉBERT .....	81
M. JACQUES GAUDET .....	92

---

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2004  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si vous voulez prendre place, nous allons débiter la séance de cet après-midi.

10 Alors je souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour la séance de l'après-midi concernant les enjeux liés aux levés sismiques qui pourraient se faire dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

15 Tout d'abord, je vais aussi souligner, rappeler que la présente séance d'audience est diffusée sur Internet, via le site du BAPE. Également, pour le questionnement, bien entendu ici je fais un rappel, on demande aux gens qui viennent s'inscrire, qui sont appelés au registre, d'adresser deux (2) questions à la Commission, autant que possible sans préambule. Il y a également la possibilité pour les gens qui nous écoutent via Internet de pouvoir adresser des questions via le courriel, à la Commission.

20 Avant de passer aux personnes qui désirent poser des questions à la Commission, nous allons faire un petit tour de table du côté des personnes-ressources et des gens du Comité, je vais faire une vérification d'information qui est en attente, soit est-ce que la documentation peut être déposée ou est-ce que l'information est en traitement, donc nous allons faire le point sur certaines informations.

25 Du côté de Pêches et Océans, est-ce que monsieur Gilbert est en ligne téléphonique avec nous?

30 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, monsieur le Président, je suis en ligne. Est-ce que vous me recevez bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

35 Oui, nous vous entendons très bien. Alors je vous souhaite la bienvenue.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

40 Merci!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je rappelle, monsieur Gilbert travaille pour Pêches et Océans Canada, et est basé à l'Institut Maurice-Lamontagne près de Rimouski.

45

Monsieur Gilbert, on avait des informations qu'on avait discutées en audience la semaine dernière, je sais pas si vous avez pu faire les vérifications, ça concernait, un premier point, le régime d'autorisation pour les levés sismiques dans le secteur des Offices Terre-Neuve et les Offices de Nouvelle-Écosse.

50

Est-ce que vous avez pu trouver de l'information à ce sujet-là pour synthétiser les modalités d'autorisation pour les levés sismiques dans ces deux (2) secteurs?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

55

OK. En fait, cette question-là, à laquelle vous faites référence, touche spécifiquement les changements à la réglementation fédérale, à la Loi canadienne de l'évaluation environnementale qui ont été faits en 1993 en lien avec les Offices Canada-Terre-Neuve et Canada-Nouvelle-Écosse.

60

Et puis dans ce contexte-là, le MPO peut pas répondre directement à cette question-là, étant donné que l'administration de la loi en question est sous la responsabilité de l'Agence canadienne de l'évaluation environnementale.

65

Cependant, le MPO, on a informé l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de cette question-là de la Commission, et puis une réponse peut être obtenue auprès de monsieur François Boulanger de l'Agence, j'ai ses coordonnées ici, je l'ai contacté ce matin et il est disposé à répondre directement à la question.

70

Parce qu'il y a quelques subtilités pour lesquelles Pêches et Océans ne peut pas fournir une réponse directement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

75

Je comprends. Nous allons tenter d'établir, on va regarder ça pour établir un contact directement avec l'Agence canadienne, à ce moment-là, pour avoir l'information sur ce sujet.

80

Ensuite de ça, bien entendu, il y avait l'aspect aussi de l'Office national de l'énergie. Est-ce que vous avez regardé cet aspect-là? Parce qu'également, on peut adresser une question par écrit à l'Office national de l'énergie, concernant les modalités d'autorisation non seulement pour les levés sismiques, mais les opérations par exemple de forage et d'exploitation éventuelle, pour comprendre la mécanique d'autorisation.

Est-ce que vous avez fait des recherches de ce côté-là?

85

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, monsieur le Président, j'ai fait des recherches auprès des instances et puis auprès de certains collègues au MPO, et puis c'est un peu comme la réponse à la première question que vous avez posée, il est difficile pour nous de fournir une liste exhaustive de tous les permis fédéraux, les lois fédérales qui s'appliquent pour des projets d'exploration, des puits d'exploration et aussi, par exemple, des phases d'exploitation du pétrole et du gaz, parce que la plupart de ces permis relèvent de réglementations fédérales qui sont administrées par d'autres ministères fédéraux ou agences fédérales.

95

Et puis comme moi, je suis à la table ici pour représenter essentiellement les questions qui touchent spécifiquement le MPO, c'est difficile pour nous de répondre directement. Et je vais vous donner un exemple que je mentionnais la semaine passée aux audiences qui se sont tenues à Rimouski, le MPO, on constitue pas une instance décisionnelle ou une autorité responsable en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale dans le contexte de l'exploration sismique. Pour cet enjeu-là, on agit plutôt à titre de ministère expert et on fournit des avis dans nos domaines de responsabilité et puis d'expertise aux autorités responsables de l'évaluation environnementale de projets qui touchent l'exploration sismique.

100

105

Cependant, on a dressé une liste qui est peut-être non exhaustive des différentes lois fédérales qui pourraient s'appliquer pour les phases d'exploitation, d'exploration gazière, incluant des puits d'exploration et d'exploitation pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, et on est à peaufiner actuellement cette liste-là, et on serait vraisemblablement prêt à la transmettre à la Commission d'ici une (1) journée ou deux (2).

110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors nous allons attendre cette liste concernant la réglementation fédérale pour le golfe du Saint-Laurent.

115

Ensuite de cela, dans les autres documents avec Pêches et Océans, il avait été également question la semaine dernière, en Nouvelle-Écosse, du banc George où il y avait un moratoire, où il existe un moratoire.

120

Est-ce que vous avez pu faire des recherches sur cet aspect-là, sur les raisons qui sous-tendaient le moratoire qui existait au banc George?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

125

Oui. Monsieur le Président, j'ai adressé un certain nombre de questions à nos collègues de l'Atlantique pour obtenir des réponses précises. L'information que j'ai pu obtenir à ce jour

indique, effectivement, il existe un moratoire sur le banc George pour l'exploration et, je crois, l'exploitation, mais quand même, j'attends des réponses à ce sujet-là.

130 C'est un moratoire qui a été établi jusqu'en 2012, c'est un moratoire qui se lie à une décision semblable qui a été établie par le gouvernement américain pour la zone qu'ils ont sous leur responsabilité sur le banc George. Et essentiellement, si je me souviens bien de ce que j'ai vu, ce moratoire-là a été établi essentiellement pour protéger des habitats qui sont importants pour la morue.

135 Cependant, j'attends encore un certain nombre de précisions sur ces aspects-là, de la part de personnes du MPO qui sont dans la région atlantique. Il y a quand même un certain nombre d'informations qui sont disponibles sur Internet et qui sont publiques, et pour lesquelles on peut avoir beaucoup plus de détails que ce que je viens de vous fournir.

140 Mais essentiellement, c'est un moratoire qui existe sur le banc George et qui, en bonne partie, est pour protéger certains fonds importants pour la morue.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

145 Très bien.

150 Sur un autre aspect également, il avait été abordé la question d'hydrophones dans le golfe, la possibilité qu'il y ait des appareils de mesure des niveaux sonores sous-marins dans le golfe Saint-Laurent.

Est-ce que vous avez pu faire des vérifications à ce sujet-là, s'il y avait des données?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

155 Oui monsieur le Président, j'ai communiqué avec le chercheur responsable du programme de recherche qui visait à caractériser un peu le bruit de fond dans l'estuaire, et puis aussi à établir un système d'hydrophones capables de localiser les mammifères marins. Ces hydrophones-là, par le fait même, sont en mesure de capter certains signaux qui sont émis par la navigation par exemple, et puis aussi par d'autres types d'activités, comme celles qui avaient été mentionnées par la Commission géologique la semaine dernière.

160 Il y a un certain nombre d'informations qui sont disponibles, il y a une thèse de maîtrise par une étudiante de l'Université du Québec à Rimouski qui vient d'être terminée, qui donne un certain nombre d'informations sur cet aspect-là. J'ai la référence en main quelque part sur mon bureau, que je vais pouvoir fournir à la Commission. Cette maîtrise-là est disponible auprès de la bibliothèque de l'UQAR, et il y a un certain nombre d'informations sur le bruit de fond, etc., en ce qui a trait à la propagation sonore dans l'estuaire. L'information similaire pour le golfe

170 n'existe pas à l'heure actuelle, en tout cas on n'a pas d'information sous la main pour cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175 Donc on a des informations dans l'estuaire, mais pas dans le golfe?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui.

180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va attendre la référence à ce sujet-là, et on verra qu'est-ce qu'on peut faire pour obtenir de l'information plus formelle sur ce sujet-là, en rapport avec une thèse de maîtrise.

185 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

190 Je vous remercie.

On avait discuté aussi un peu à savoir si l'armée canadienne faisait des suivis d'hydrophones.

195 Est-ce que vous avez pu faire des vérifications ou si vous avez pas pu avoir des précisions à ce sujet-là, si l'armée canadienne avait procédé, soit dans le golfe, soit au large de la Nouvelle-Écosse par exemple, à des suivis sonores?

200 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Non, j'ai pas cette information-là en main, j'ai pas été capable d'obtenir de l'information additionnelle de la part de collègues de l'Atlantique à ce sujet-là. Mais on peut continuer à fouiller la question.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si jamais vous trouvez quelque chose, ce sera apprécié.

210 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Je recommanderais à la Commission, aussi, essentiellement ces sonars-là sont sous la responsabilité de la Défense nationale, et souvent il peut être plus facile de communiquer directement avec la Défense nationale, à Dartmouth ou à Halifax, je crois; on a un certain nombre de personnes contacts dont je pourrais fournir les noms, et puis qui pourraient répondre directement à la question avec beaucoup plus de connaissances et de détails que nous autres on est en mesure de le faire.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourra regarder la question, je vous remercie. Ça fait le tour je crois des documents, il y a d'autres choses du côté de Pêches et Océans, mais c'est des gens locaux, ici.

225 Est-ce qu'il y avait d'autres informations ou précisions à apporter en rapport avec les informations, notamment avec les sujets qui ont été discutés la semaine dernière? Monsieur Gilbert, est-ce que vous avez d'autres informations?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

230 Non, pas à nouvel ordre. On avait discuté de la question des habitats critiques des mammifères marins dans le golfe, et puis vous nous aviez présenté un certain nombre de cartes qui étaient dérivées du système d'information pour la gestion de l'habitat du poisson, dans lesquelles il y avait un certain nombre de cartes de distribution de mammifères marins.

235 J'ai obtenu un certain nombre de précisions sur ces cartes-là. Il faut bien comprendre que ce ne sont pas des cartes exhaustives qui incorporent toute l'information disponible, dont le MPO a en main sur ces régions-là, ce sont des cartes qui ont été dessinées à des fins de gestion, comme je le mentionnais la semaine dernière, et qui sont basées sur certaines informations publiées. Mais ce ne sont pas des cartes qui représentent, comme on pourrait  
240 définir, des habitats critiques ou des zones sensibles.

Ce sont des cartes où on sait qu'il y a des observations de mammifères marins qui ont été rapportées, mais ça ne représente pas des cartes spécifiques où on délimite de façon claire les habitats sensibles ou les habitats critiques.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

250 Donc si j'ai bien compris, monsieur Gilbert, vous demeurez disponible dans le courant de l'après-midi pour apporter des réponses à des questions que nous pourrions avoir?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

255 Oui, je vais rester en ligne tout l'après-midi et je vais suivre la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

260 Donc la modalité exacte, là vous demeurez en ligne autrement dit?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

265 Oui, selon les modalités que j'ai établies avec votre agente de communication je crois, je reste en ligne tout l'après-midi et aussitôt qu'il y a des questions qui peuvent nécessiter une réponse de ma part, qui sont autres que la gestion des pêches pour lesquelles madame Sylvette Leblanc est présente pour nous, je vais être en mesure de répondre à la question directement, jusqu'à quatre heures (4 h), heure des Îles-de-la-Madeleine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

270 Alors nous allons procéder de cette façon-là. Je vous remercie, monsieur Gilbert.

275 Du côté de Pêches et Océans, local ici, il y a trois (3) sujets qui avaient été discutés hier à l'audience. Le premier, ça concernait si le MPO avait enregistré des plaintes par exemple de pêcheurs suite à des campagnes de levés sismiques dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine, qui avaient pu être faits par exemple en 98 ou en 2002.

Est-ce que Pêches et Océans a des quelconques données à ce sujet-là?

280 **PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

285 On n'a pas enregistré de plaintes au niveau du bureau local, ici, du MPO. À savoir maintenant si le MPO, dans son ensemble de la région du Québec, a enregistré des plaintes, c'est pas une information qu'on a vérifiée encore, mais on pourra vous fournir l'information, on pourra confirmer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 Très bien.

295 Il avait été question aussi hier, quelqu'un avait mentionné des sites par exemple sur le fond marin, bon, le site militaire où est-ce qu'il y avait des produits dangereux, des matières dangereuses qui pouvaient être au fond du golfe. On a fait référence au Irving Whale également.

Est-ce que Pêches et Océans tient une cartographie dans la région des endroits sensibles de ce type-là?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

300

Oui. Dans le cas du Irving Whale, il y avait recommandation de fermer le site à la pêche, alors nous, de la manière qu'on fonctionne, c'est que quand les pêcheurs reçoivent leur permis, ils sont déjà interdits de pêcher sur ce site-là, qui est fermé à la pêche.

305

Dans le cas par exemple du Dumping qu'on parlait hier, où c'est que c'était des déchets militaires, à ce moment-là Pêches et Océans est tenu d'indiquer ces sites-là sur leurs cartes hydrographiques. Ça veut dire que les cartes de navigation incluent ces sites-là. Ces sites ne sont pas fermés à la pêche.

310

Il faut comprendre que Pêches et Océans ferme des sites à la pêche pour deux (2) raisons, soit des raisons de pollution ou des raisons de toxicité. À ce moment-là, c'est des recommandations soit d'Environnement Canada ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui va faire en sorte qu'on va fermer des sites.

315

**PAR LE PRÉSIDENT:**

320

Donc s'il y a des endroits qui ne sont pas autorisés ou déconseillés, du moins pour la pêche, du côté de Pêches et Océans, ce qu'on comprend, c'est relatif à l'exploitation de la ressource. Donc il peut y avoir d'autres activités qui pourraient se faire dans ce secteur-là, si c'est pas relié par exemple à la consommation de produits de la mer, c'est ce qu'on doit comprendre.

325

Donc il faut avoir d'autres mécanismes pour dire, par exemple dans le cas de l'exploration pétrolière, il faudrait avoir d'autres organismes qui, à ce moment-là, poseraient des restrictions. C'est ce qu'on doit comprendre de la réponse?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

330

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

335

Je vous remercie. On voit à l'écran l'endroit où est situé le dépôt de munitions, on voit que c'est relativement près des îles.

Hier, il avait été également question de savoir si on pouvait avoir des données des vingt-cinq (25) dernières années des statistiques de pêche. La question, originalement, venait

autour de la structure de Old Harry, est-ce qu'on pouvait obtenir des séries de données statistiques sur la pêche, au moins dans le secteur de Old Harry.

340

Est-ce que vous avez pu examiner cette question?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

345

On a compilé les données de débarquement, des données statistiques de débarquement depuis le début des années quatre-vingt. J'en ai des copies, il y en a des copies aussi qui vous ont été remises par madame Pereira.

350

Ce qu'il faut comprendre aussi, finalement, pour aller un peu plus loin et pouvoir analyser ces données-là, il faudrait communiquer avec chaque biologiste du MPO qui est chargé de l'évaluation des stocks. Il y a tout un processus d'évaluation des stocks où c'est qu'il y a des croisières qui sont faites par les bateaux du MPO, mais qui sont faites aussi à partir des données qui sont compilées par les pêcheurs. Et à ce moment-là, ça donne de l'information beaucoup plus précise sur les secteurs qui sont pêchés et l'évolution de ce stock-là à travers les années.

355

Ça fait que c'est des données qui sont tout à fait disponibles, mais à ce moment-là, il faut communiquer avec les biologistes. Nous autres ici, au bureau local, on s'occupe plus de gestion des pêches et puis d'application des règlements. Mais en communiquant avec les biologistes qui sont soit à l'Institut Maurice-Lamontagne ou dans la région du golfe du MPO à Moncton, on pourrait avoir les avis scientifiques de chaque année depuis qu'il y a une évaluation des stocks. C'est de l'information qui est disponible.

360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

Mais ça, ces avis scientifiques, autrement dit, est-ce que c'est fait automatiquement à chaque année, par chacun des spécialistes?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

370

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Alors ils posent un diagnostic général?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

380

Oui, exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc théoriquement, c'est de l'information qui est disponible pour une analyse plus serrée?

385

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

Oui.

390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie à ce sujet-là. Donc ça fait le tour du côté de Pêches et Océans, je vous remercie.

395

Du côté du Comité, avez-vous de nouvelles informations à nous donner suite à la séance d'hier? Monsieur Joly.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

400

Monsieur le Président, on a terminé le tableau sur les mesures d'atténuation ainsi que leurs avantages-inconvénients. On a terminé ça il y a quelques minutes, alors dès le début de la session de ce soir, les documents seront prêts en version papier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

405

Très bien. Je vais faire le tour, pour voir s'il y avait des informations qui étaient en attente du côté du Comité. Je crois que ça fait le tour.

Allez-y, monsieur Cantin.

410

**PAR M. CAROL CANTIN:**

J'aurais simplement une information, une précision à mentionner. À la suite d'une question d'une personne, hier, qui demandait, par rapport au projet déposé par GSI à l'automne 2003, où on voyait les lettres HQ au bout de certaines lignes sismiques, et la personne demandait, est-ce que c'est un lien avec Hydro-Québec, est-ce que ce serait des lignes commandées par Hydro-Québec. La question nous a surpris, parce qu'on n'avait pas remarqué la présence de ces lettres-là.

420

Donc après vérification, il semblerait qu'effectivement, ce serait donc des lignes sismiques qui auraient été commandées à GSI par Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

425           Donc si on comprend, le fameux projet de GSI était commandé par Hydro-Québec.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

430           Oui, en partie; on savait qu'il était déjà commandé en partie par Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

435           À différentes fins, mais il y avait un intérêt du moins sur une partie des lignes par Hydro-Québec. C'est ce qu'on doit comprendre.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

          C'est ça.

440           **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

          Donc une question à MPO, peut-être vous, madame, ou monsieur Gilbert pourrait y répondre, c'est concernant votre remarque que vous avez faite à propos des inventaires de stocks de poissons depuis les années quatre-vingt.

445           Ma question serait: est-ce que c'est une compilation qui peut être faite assez rapidement, si on souhaitait l'obtenir?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

450           Pour ce qui est de compiler l'évaluation de stocks qui est faite à chaque année, il faudrait qu'on vérifie avec les biologistes. Je pense que pour les stocks les plus importants, qui sont le poisson de fond, le crabe des neiges, le homard, il y a des biologistes attirés, et je pense que c'est quelque chose qui pourrait se faire à l'intérieur de peut-être un (1) mois ou deux  
455 (2). Mais je peux pas vous répondre, je voudrais pas m'engager non plus pour les biologistes, qui sont un peu éparpillés et qui sont aussi dans leur grosse saison d'activités.

          Mais c'est quelque chose qu'on peut vérifier et vous répondre assez rapidement.

460           **PAR M. MICHEL GILBERT:**

          Monsieur le Président, si je peux apporter un complément d'information à ce que madame Sylvette Leblanc dit, effectivement, elle a tout à fait raison, c'est quand même un exercice qui demande une analyse par chacun des biologistes qui est attiré aux ressources qui  
465 sont exploitées et qui peuvent faire l'objet d'une analyse.

470 Maintenant, en réponse directement à une question qui a été soulevée, je me souviens pas du nom du monsieur, j'ai suivi les audiences hier soir par Internet, il y a un monsieur qui avait soulevé le questionnement à savoir, est-ce que l'exercice a déjà été fait de lier les variations interannuelles d'abondance de certains stocks à certaines activités sismiques qui ont pu se dérouler soit au début des années quatre-vingt ou en 98 dans le secteur de Old Harry, etc.

475 Ce que je peux vous dire, c'est clair que cette analyse-là n'a jamais été effectuée, et que compte tenu de l'aspect plus local, si on veut, des différents relevés sismiques qui ont été faits depuis le début des années quatre-vingt, il va être extrêmement difficile de lier, d'établir un lien entre l'exploration sismique et des changements dans l'abondance de certains stocks. Encore moins établir un lien de cause à effet.

480 Et dans certains cas particuliers, effectivement, ce serait difficile de fournir une réponse claire à cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

485 Dans un sens comme dans l'autre, autrement dit.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui.

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Alors je crois que c'est le tour des personnes-ressources.

495 Alors je vais faire le tour du registre. Bien entendu, les gens qui s'étaient inscrits hier qui ne seraient pas là cet après-midi, je vais conserver leurs noms pour la soirée.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**SÉBASTIEN CÔTÉ**

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

505 Donc la prochaine personne qui est inscrite au registre, c'est monsieur Sébastien Côté.  
Bonjour monsieur Côté, alors je vous donne la parole pour poser vos questions.

**PAR M. SÉBASTIEN CÔTÉ:**

510 Bonjour monsieur le Président. Hier, en conclusion du rapport – je crois que le soutien technique pourrait ramener la dernière page de présentation Power Point d'hier – on mentionne que:

515 "Le Comité estime qu'il importe de favoriser l'utilisation durable des ressources du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent en assurant la protection des écosystèmes et en améliorant la qualité de vie des communautés côtières."

520 Je citais. La définition canadienne du développement durable repose sur cinq (5) grands principes dont, en premier lieu, l'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être; la durabilité des ressources naturelles, des emplois, des collectivités et des industries; la protection de la santé des gens et des écosystèmes; la promotion de l'équité; le respect de nos obligations internationales.

525 Alors comment peut-on accoler cette étiquette de développement durable à un type de ressource naturelle non renouvelable et à l'industrie au sein de la quelle les emplois sont non viables, vingt-cinq (25) ans au mieux, qui met la santé des écosystèmes et la nôtre en péril, et qui ne se fait pas dans le respect de nos engagements internationaux, comme la Convention cadre des Nations Unies et le Protocole de Kyoto.

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

535 Alors du côté du Comité par exemple, bon, le ministère des Ressources naturelles par exemple est un ministère qui fait la gestion du territoire québécois, l'exploitation de ses ressources, autant disons renouvelables comme la forêt que non renouvelable comme les mines.

540 Alors dans cette optique-là, est-ce que vous pouvez élaborer sur la notion de développement durable qui vient d'être mentionnée et sur les objectifs et les politiques officielles du ministère des Ressources naturelles concernant notamment la gestion ou l'exploitation des ressources non renouvelables.

Monsieur Cantin.

545 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui. Alors effectivement, les hydrocarbures, comme toute espèce minérale, est une ressource qui a une durée de vie limitée, donc qui est épuisable. Mais ici, le concept de développement durable s'applique à l'ensemble de la mise en valeur.

550 La mise en valeur, c'est sur le concept de développement durable, à savoir qu'elle doit se faire, cette mise en valeur là de cette ressource qui est les hydrocarbures, dans le respect de l'environnement en général et les activités humaines qui s'y déroulent.

555 Alors ce n'est pas incompatible. La façon de faire d'exploiter doit se faire dans le respect de cet environnement durable là. Mais je conviens avec vous que la ressource elle-même est limitée, comme toute autre ressource de ce type-là.

560 Quant aux objectifs et aux orientations gouvernementales dans le domaine, elle s'appuie en fin de compte sur deux (2) documents. Le premier, il est inscrit dans le Plan stratégique du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, il précise que:

565 "Ces orientations sont de favoriser l'acquisition des connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population. "

Il y en a un autre aussi annoncé, qui est celui du gouvernement du Québec, que l'on retrouve cette fois-ci dans le document "Briller parmi les meilleurs", qu'on retrouve sur le Portail du gouvernement du Québec, document qui a été publié le 11 mars dernier, et qui précise:

570 "Afin de réaliser pleinement les potentiel économique du Québec, le gouvernement engage notamment son action vers la reprise du développement du potentiel énergétique. Or, la mise en valeur du potentiel en hydrocarbures du golfe Saint-Laurent et la péninsule gaspésienne est un des moyens privilégié par le gouvernement pour atteindre cet objectif."

575 On peut retrouver ces documents-là sur les sites Internet soit du ministère des Ressources naturelles, dans le cas du Plan stratégique, et pour le document "Briller parmi les meilleurs", sur le Portail du gouvernement du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

580 Monsieur Côté.

**PAR M. SÉBASTIEN CÔTÉ:**

585 En rappelant le mandat du BAPE, le ministre a demandé notamment d'examiner les enjeux et les pistes de solutions qui ont été identifiés par le Comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux projets de levés sismiques; et bien sûr, de lui recommander les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable, en considérant les cinq (5) fondements de base que je vous ai dit tout à l'heure.

590 Je suis prêt à passer à ma seconde question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

595           Très bien, allez-y.

**PAR M. SÉBASTIEN CÔTÉ:**

600           La réglementation américaine établit, sur sa côte est, la restriction de toutes ces activités d'exploration et d'exploitation gazières et pétrolières en zone côtière à cent soixante kilomètres (160 km) de ses côtes.

605           Est-ce que c'est pour protéger leurs plages, leur tourisme, leur industrie de la pêche? J'aimerais savoir si notre Comité d'experts s'est interrogé du pourquoi de cette réglementation qui est apportée sur toute la côte est américaine, et pourquoi le Québec n'est pas soumis à ce genre de réglementation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

610           Alors du côté du Comité d'experts, lorsque vous avez examiné la question notamment des levés sismiques, et bien entendu de l'exploration pétrolière en général, avez-vous considéré le régime en vigueur aux États-Unis, sur la côte est américaine. Monsieur Joly.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

615           Monsieur le Président, lorsque les experts ont fait l'examen des mesures et des pistes de solutions, ils l'ont fait à la lumière de mesures qui sont appliquées de façon générale dans ce type d'activités, un peu partout sur la planète. Ça a été pris à partir de documentations qui viennent de symposiums par exemple où il y a eu des discussions sur la nature et l'efficacité de ces mesures-là. Donc elles sont pigées à partir d'un ensemble de mesures qui sont généralement appliquées.

620           Et ce que les experts ont fait, c'est qu'ils ont examiné ces mesures-là dans le cadre du golfe Saint-Laurent et de l'estuaire. Ils ont pas repris les mesures spécifiques adoptées dans chacun des États, que ce soit sur la côte est américaine ou ailleurs aux États-Unis ou au Canada, mais ils ont simplement regardé, par rapport au contexte du golfe, la question est de savoir: est-ce qu'il y a des mesures qui permettent de réaliser ces activités-là tout en permettant de protéger les ressources et les écosystèmes.

630           Et c'est la raison pour laquelle ils ont établi la liste qui apparaît dans le rapport.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

635           Donc le Comité a pas fait de revue, à ce moment-là, de la côte est, le régime d'autorisation Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse ou mer du Nord par exemple?

**PAR M. ROBERT JOLY:**

640 L'examen ne s'est pas fait en faisant, effectivement, une analyse des juridictions applicables dans chacun des pays, mais plutôt à partir des résultats d'application de ces juridictions-là, qui ont conduit à des mesures d'atténuation.

645 Je rappelle aussi que vous nous avez demandé de faire un peu le tour de ces questions, cette question-là d'examiner ce qui se passe sur la côte est, également dans la mer du Nord, et l'exercice est en cours, on est en train de rechercher cette information et on devrait l'avoir assez rapidement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650 Assez rapidement, dans quoi?

**PAR M. ROBERT JOLY:**

655 Il faut prendre les contacts avec les personnes, ça prend quelques jours bien sûr. Là, il y a déjà un contact aux États-Unis, on est en train de chercher les personnes contacts en Angleterre, en Norvège en particulier et en Hollande.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

660 Je vous remercie.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

665 Je pense que ce serait important, dans le commentaire des experts, pour faire suite à la question qui a été posée, qu'ils fassent une analyse critique de cette information-là; pas seulement que mentionner quelles sont les règles, mais pourquoi est-ce qu'ici, on préférerait telle règle plutôt qu'une autre, alors point de vue d'expert.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

670 Je vais examiner votre question. Vous savez que les experts ne sont plus en mandat comme tel, donc je vais voir ce qu'on peut faire, nous, avec cette information-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

675 Du côté de monsieur Gilbert, d'abord je comprends, la question peut peut-être relever plus de Ressources naturelles Canada, ou même de l'Office de l'énergie, mais du côté de Pêches et Océans, est-ce que vous vous êtes penchés sur, une comparaison par exemple, dans l'Atlantique, au Canada, dans l'Atlantique, il y a pas de règles de cent soixante kilomètres

680 (160 km), on n'a pas le même régime, donc il y a un moratoire qui existe le long de la côte est  
américaine, une grande partie de la côte est du moins, est-ce que Pêches et Océans a regardé  
ce genre de question là, à savoir quels étaient les différents régimes d'autorisation le long de la  
côte est américaine?

685 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Pas à l'heure actuelle, monsieur le Président. Il y a un exercice national, qui est régi par  
le secteur des océans à Ottawa, qui regarde toute la question de la sismique à l'échelle  
nationale, non seulement du côté est du Canada, mais du côté du Pacifique, il y a probablement  
des revues des réglementations qui sont faites.

690 Mais j'ai pas de détail à ce moment-ci que je peux formuler spécifiquement sur cette  
réglementation-là, à laquelle fait référence le monsieur, concernant le cent soixante kilomètres  
(160 km) sur la côte est.

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais chose certaine, ce qu'on sait actuellement, c'est que du côté de l'existence même  
des Offices Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, ce qu'on sait, il y a de l'exploration pétrolière qui se  
fait loin des côtes, mais également près des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

700 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui. En fait, l'exploration pétrolière près des côtes, elle a débuté, le début a commencé,  
ça a été en 2000, avec le Cap-Breton, les projets du Cap-Breton qui ont culminé en un projet  
705 qui s'est réalisé cet hiver, plus autour du mois de décembre.

Mais pour ce qui est du cent soixante kilomètres (160 km), il existe pas une mesure  
comme ça qui émane des Offices Canada-Terre-Neuve ou Nouvelle-Écosse, ni de la  
réglementation de l'ONE.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites "près des côtes", pour vous, c'est quelle distance? Est-ce que vous  
faites une distinction entre près des côtes et au large, et si oui, c'est combien de kilomètres  
715 environ.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

En fait, la distinction qu'il faut faire, c'est pas nécessairement sur un plan de la distance  
720 de la côte. Ce qui est important, en fait, c'est la topographie côtière.

725

Par exemple dans certaines régions, comme dans l'ouest du Canada, il y a pas de plateau continental ou presque, on s'éloigne d'à peine une centaine de kilomètres de la côte et on tombe dans des profondeurs assez importantes, au niveau du Pacifique, où il y a des changements importants au niveau des communautés et de la productivité.

730

Sur la côte est, on peut aller aussi loin que trois-quatre cents kilomètres (300 km-400 km) au large, et on va quand même être encore sur les grands bancs, où il s'effectue de la pêche, et qui sont reconnus comme étant des régions assez productives.

735

Donc il est difficile d'établir une réglementation comme ça dans différentes régions du Canada sur une base d'une distance fixe de la côte. Il faut regarder d'autres aspects, comme la topographie côtière et aussi les zones de productivité importante.

740

Je peux pas commenter sur l'approche que les Américains ont pris concernant l'établissement d'une valeur de cent soixante kilomètres (160 km), parce que j'ai pas vraiment les détails en main, mais honnêtement, en toute honnêteté, sur les côtes du Canada, cette mesure-là devrait quand même être réexaminée, et je suis pas sûr qu'un cent soixante kilomètres (160 km) comme ça serait applicable.

745

Il faut tenir compte des ressources qui sont en place, de la distribution des fonds de pêche qui sont importants par exemple, et de la productivité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

750

Donc ce que vous dites néanmoins, du côté canadien par exemple, tant Pacifique qu'Atlantique, il y a pas de limite par exemple de douze (12) milles marins ou un (1) mille marin, ou un kilomètre (1 km) des côtes, il y a pas cette notion-là, comme il pourrait y avoir dans certains secteurs des États-Unis.

755

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Non. Actuellement, de la façon que ça fonctionnait, que ça fonctionne sur le plan fédéral, comme je le mentionnais la semaine dernière, quand on essaie d'établir des zones limites, des distances de la côte pour limiter les impacts de projets d'exploration sismique, ces recommandations-là se font sur une base de projet par projet.

760

Par exemple le projet qui a été réalisé au large du Cap-Breton, en décembre, on a établi une limite de dix kilomètres (10 km) de la côte, à l'intérieur desquels il ne devrait pas se faire de sismique, de façon à protéger les fonds de crabe des neiges qui sont importants sur le long de la côte du Cap-Breton.

765

Dans le contexte des projets de GSI qui ont été soumis l'automne dernier, il y a des recommandations qui ont été faites, par exemple d'éviter les fonds qui sont moins de cent vingt mètres (120 m) de profondeur, pour protéger la ressource crabe dans le nord du golfe.

770

Et il y avait également aussi des recommandations qui avaient été faites par Pêches et Océans pour éviter les fonds de pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine, donc on avait demandé d'éviter des fonds de moins de trente mètres (30 m) de profondeur.

775

C'est dans les avis que Pêches et Océans a fournis à l'Office national de l'énergie. Donc des recommandations, pour des directives comme ça, qui peuvent se comparer à une distance de la côte, ces recommandations-là se font actuellement au cas par cas, selon les projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

780

Monsieur Côté, avez-vous besoin d'une précision?

**PAR M. SÉBASTIEN CÔTÉ:**

785

Si on se ramène à la topographie côtière du golfe Saint-Laurent, considérant le golfe Saint-Laurent comme étant une des plus grandes régions côtières canadiennes habitées, soit Terre-Neuve, sur sa côte ouest, le Québec sur sa côte nord, la Gaspésie, le Nouveau-Brunswick sur toute sa côte, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard et le Cap-Breton, comment pouvons-nous comparer un projet comme celui du golfe Saint-Laurent et de son estuaire à des projets dits "offshore", comme des projets de celui de l'Île-de-Sable ou Hibernia.

790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va adresser la question au Comité.

795

Donc pour la problématique des levés sismiques, pour arriver à vos recommandations, est-ce que vous avez tenu compte des caractéristiques propres au Saint-Laurent, les avez-vous comparées avec des milieux ouverts, des milieux océaniques ouverts, pour effectuer des recommandations, est-ce que vous avez tenu compte de ce paramètre-là. Monsieur Joly.

800

**PAR M. ROBERT JOLY:**

805

Le Comité a bien considéré les caractéristiques particulières du golfe Saint-Laurent par rapport aux autres zones côtières. Le Comité a bien décrit, également, que c'était une zone fermée, qui a pas les mêmes caractéristiques, effectivement, que les zones côtières océanes.

810 Mais les examens qui ont été faits ont tenu compte de cette situation-là, en fonction des espèces qui sont présentes. Les enjeux qui ont été identifiés tiennent compte de ces caractéristiques-là, sont spécifiques au golfe et à l'estuaire du Saint-Laurent, et tiennent compte aussi des caractéristiques de propagation du son dans l'eau, qui se propage de toute façon dans le golfe, ou dans la mer, ou dans l'océan de la même manière.

815 Et les mesures d'atténuation ou les propositions de pistes de solutions qui sont suggérées visent précisément à tenir compte et à prendre en considération ce contexte-là particulier. Entre autres, en demandant d'adopter une attitude prudente, d'appliquer le principe de précaution à l'examen de tout projet qui pourrait être proposé, de façon justement à ne pas mettre en péril les ressources halieutiques et les activités qui en dépendent, autant les pêcheries que le tourisme par exemple.

820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Monsieur Côté, avez-vous besoin d'une dernière précision, s'il vous plaît?

825 **PAR M. SÉBASTIEN CÔTÉ:**

C'est bien, monsieur le Président.

830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

835 \_\_\_\_\_  
**PASCAL HÉBERT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840 Je vais maintenant appeler madame Mélanie Gauthier. Elle n'est pas ici, nous allons conserver son nom.

La prochaine personne, madame Fanny Arseneau. Elle n'est pas ici non plus.

845 Monsieur Robert Hanel, est-ce qu'il est ici cet après-midi? Il n'est pas ici, on va conserver son nom.

Monsieur Pascal Hébert. Alors je vous cède la parole pour vos questions.

**PAR M. PASCAL HÉBERT:**

850

Merci à vous, premièrement, merci aussi à ceux qui sont derrière moi.

855

J'irai avec ma question. Dans l'optique des permis de recherche accordés qui n'obligent pas l'exploitation mais la permettent automatiquement si les recherches sont fructueuses, le "free mining", plusieurs documents mentionnent diverses fuites continues inhérentes à tout projet d'exploration gazier ou pétrolier, certaines régions ont cependant des réglementations sévères forçant les exploitants à réduire les fuites, certaines de quinze pour cent (15 %), d'autres pouvant même aller jusqu'à zéro pour cent (0%), donc un minimum de fuite, donc une absence de fuite.

860

Quelles sont les latitudes de fuites envisagées dans le golfe, si un projet d'exploration devait avoir lieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

865

Du côté du Comité, est-ce qu'il existe une réglementation, parce que vous dites, bon, pour des permis de forage, mais est-ce qu'il existe des réglementations relativement, j'imagine que c'est au moment de forages, concernant les fuites éventuelles, soit d'huile contenue dans les plates-formes ou de fuites d'hydrocarbures provenant des puits?

870

Est-ce qu'il existe des protocoles environnementaux, actuellement développés au Québec, spécifiquement pour ce genre de problématique?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

875

Monsieur le Président, les mesures qui s'appliquent sont les mesures fédérales, actuellement; il y a pas de mesures ou de réglementations provinciales concernant les forages en milieu marin.

880

Comme je l'ai mentionné à Rimouski la semaine dernière, la Loi sur les mines prévoit des modifications pour pouvoir s'arrimer avec ce qui existe déjà au Canada, dont la Loi fédérale sur l'environnement. Et il y a effectivement, dans cette loi, beaucoup de mesures qui touchent des mesures de précaution pour justement éviter les fuites.

885

À titre d'exemple, si on réfère au rapport de production de Hibernia l'an passé, que vous pouvez consulter sur le site Internet de l'Office Canada-Terre-Neuve, on mentionne que l'an dernier, il s'est produit cent cinq millions (105 M) de barils de pétrole, de Hibernia, et qu'en termes de fuites, ils sont obligés de repérer chacune des fuites et de les mesurer, et le nombre de fuites ou de déversements se chiffre à moins de sept litres (7 l), sur une quantité de cent cinq millions (105 M) de barils.

890

Donc la réglementation est très très très stricte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895

Du côté de Pêches et Océans, monsieur Gilbert, est-ce que Pêches et Océans suit ce genre de problématique là, les fuites de pétrole, d'hydrocarbures, liées aux forages et à l'exploitation? Quel est le suivi que Pêches et Océans fait de cet aspect-là?

900

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, je ne crois pas que Pêches et Océans fasse un suivi spécifique de ces potentielles fuites-là.

905

Mais afin d'éviter de donner des informations qui seraient pas tout à fait factuelles, je recommanderais à la Commission d'adresser cette question-là à l'Office national de l'énergie, qui va sûrement être capable de répondre en détail, avec précision à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

910

C'est ça, on pourra vérifier.

915

Mais je sais de mémoire que les Offices, les sites Internet des Offices de Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse donnent des statistiques en rapport avec différents aspects environnementaux, on pourra adresser la question, on va la prendre en note, on va pouvoir adresser la question à l'Office national de l'énergie, est-ce que l'Office par exemple fait la même chose que les deux (2) Offices dans le suivi environnemental de l'exploration et l'exploitation pétrolières. On pourra adresser des questions par écrit à l'Office national de l'énergie.

920

Oui, monsieur Hébert, vous avez une autre question?

**PAR M. PASCAL HÉBERT:**

925

Je vais passer à ma deuxième question. Est-ce que l'importance des retombées socio-économiques nationales découlant d'un projet d'exploitation dans le golfe, c'est-à-dire sur le reste de la province, et même de façon pancanadienne, peuvent justifier le sacrifice ou du moins, la mise à l'écart d'une population et d'une culture d'à peine quatorze mille (14 000) habitants?

930

Autrement dit, les enjeux qui nous dépassent et qui sont, nous serons tous d'accord, majeurs, nous relèquent-ils directement au rang de quantité négligeable, forcés de s'adapter à ce qui s'en vient.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

935

Votre question porte, si on l'adresse du côté du Comité, est-ce que dans l'élaboration des projets de recherche pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, est-ce qu'on a fait l'exercice de regarder la place des régions à l'intérieur de tout le processus, donc dans l'aspect, comme monsieur Hébert l'a mentionné, du côté des retombées socio-économiques?

940

Quel est l'exercice qui a été fait jusqu'à maintenant, en relation avec ça.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

945

Celui qui est fait, c'est celui qui débute aujourd'hui. Vous savez que la reprise des activités sismiques dans le golfe du Saint-Laurent est récente, outre le mini épisode près de Old Harry dont les relevés sismiques ont été effectués surtout du côté terre-neuvien, il n'y en a pas eu depuis 1983 dans le golfe.

950

Donc le projet présenté par GSI en 2002 et 2003 était donc tout à fait nouveau et c'est de là que sont nées les audiences conduites par le BAPE.

955

Alors déjà, entre le moment où les projets ont été annoncés ou discutés, surtout à l'automne 2003, et la décision des ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, de procéder à une consultation publique en région, parce que vous remarquerez que ces consultations-là se font en région et non à Montréal ou à Québec, c'est donc une procédure je pense tout à fait correcte, à mon avis, pour sonder l'opinion des régions dans ce domaine-là, et voir leur intérêt aussi par rapport à de tels projets.

960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le ministère des Ressources naturelles a une politique en rapport avec le développement des régions; aux Ressources naturelles, est-ce qu'il y a une politique spécifique, actuellement?

965

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Présentement, il y a une politique en train de se développer avec des orientations. Elles devraient être connues je pense en détail prochainement.

970

Mais je pourrais vérifier plus à fond et revenir sur cet aspect de la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

975 Des précisions à savoir: est-ce qu'il existe une politique, si oui, est-ce qu'elle est en  
mise à jour; si elle est en mise à jour, quand est-ce qu'on peut penser qu'elle va être connue.  
Je vous remercie.

Monsieur Hébert, ça va?

980

**PAR M. PASCAL HÉBERT:**

Merci.

985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

990

---

**PIERRE PROULX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

995

Je vais maintenant appeler monsieur Pierre Proulx.

Bonjour monsieur. Allez-y pour vos questions.

**PAR M. PIERRE PROULX:**

1000

Ça tombe bien que je suive monsieur Hébert, parce que c'est un peu dans la même  
veine, mon questionnement.

1005

Je suis le directeur général de la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine, et je  
dois vous avouer que pour la Chambre de commerce, c'est évidemment un sujet qui est très  
préoccupant, tout le dossier des levés sismiques, mais ça l'est encore plus lorsqu'on parle de  
l'exploration ou encore l'exploitation.

1010

Les véritables enjeux qui se posent ici le sont pour le Québec, lorsqu'en conclusion du  
rapport des experts, on peut lire, et je cite:

"La perspective de pouvoir recourir à des ressources québécoises pour  
l'approvisionnement en gaz et en pétrole est un enjeu socio-économique déterminant, car elle  
laisse entrevoir des bénéfices économiques significatifs tels que les investissements, la création

1015 d'emplois et la perception de revenus par les gouvernements, et ce tant pour les régions  
ressources directement concernées que pour le Québec dans son ensemble."

1020 Si on considère que traditionnellement, les Îles-de-la-Madeleine, je vous dirais tout ce  
qui est le secteur marin, la pêche, c'est ça qui a permis aux Madelinots de subsister au fil des  
décennies et des siècles, il faut bien comprendre, et on vous l'a dit hier soir, les Îles sont situées  
au cœur du golfe, donc pour nous, la mer, c'est un peu le sang qui est, je vous dirais, dans les  
veines des Madelinots, et c'est vraiment la mer, elle est perçue comme la mère nourricière,  
c'est elle qui fait vivre les Îles depuis que les Îles existent.

1025 Et lorsqu'on regarde les retombées économiques au niveau de toute l'industrie des  
pêches, lorsqu'on calcule les retombées en termes de débarquement mais également ce qui fait  
vivre les gens, les travailleurs d'usines, lorsqu'on calcule également en mariculture, lorsqu'on  
calcule les chantiers maritimes, les agrès de pêche, on calcule que c'est cent millions de dollars  
(100 M\$) environ qui, bon an mal an, sont générés par les activités économiques liées à la mer.

1030 Donc ma première question est un peu la suivante: est-ce que la qualité des fonds  
marins de l'eau, des écosystèmes sera la même, et est-ce qu'elle va permettre également,  
pendant qu'il y aura des levés sismiques, pendant qu'il y aura exploration et qu'il y aura  
exploitation, de permettre justement aux gens qui vivent de la mer, dont la collectivité d'ici  
1035 grandement en dépend, on calcule que c'est environ trois (3) personnes sur quatre (4) qui  
dépendent justement de l'industrie de la mer, est-ce que ces questions-là, moi en tout cas dans  
le rapport, je les ai pas vraiment trouvées très approfondies, est-ce que les experts vont pouvoir  
mettre plus de lumière sur ces événements-là.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien entendu, dans l'état actuel des choses, le rapport du Comité d'experts portait avant  
tout sur les levés sismiques, donc on comprend cet aspect-là, on comprend également votre  
inquiétude.

1045 Du côté des Ressources naturelles, est-ce qu'il y a des approches assez précises, des  
conditions préalables, à respecter, à ce moment-là, si on veut développer des nouvelles  
activités reliées aux ressources naturelles; est-ce qu'il y a une approche spécifique qui est  
développée ou si c'est vraiment du cas par cas.

1050 Par exemple, est-ce qu'on peut garantir, est-ce qu'il y a une obligation quelque part par  
exemple de garantir la pérennité des activités existantes, quelque part dans des politiques  
ministérielles du ministère, à ce sujet-là.

1055 Monsieur Cantin, qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet?

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1060 Bien, ne serait-ce que les énoncés que j'ai mentionnés tout à l'heure, mentionnaient en fin de compte, que le tout devait se faire justement en harmonie avec les autres activités qui ont cours dans le golfe du Saint-Laurent, et il en va de même pour toutes les activités par rapport à une autre.

1065 Si je prends le récréotouristique, qui est une activité peut-être beaucoup plus récente que peut l'être le sismique, puisqu'on parle de sismique depuis 1968 alors que le récréotouristique est une activité plus récente, alors est-ce que le récréotouristique a fait tous les efforts pour ne pas nuire aux autres activités, je pense, je crois que l'ensemble des secteurs a une obligation de faire en sorte que ces activités soient faites dans le respect et en harmonie avec les autres activités.

1070

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075 Par contre, le Comité, dans un des points qui a été abordé vers la fin du document du Comité, qui est une des dernières ni plus ni moins propositions du Comité, ça concernait, je sais pas si je vais réussir à la retrouver exactement, mais ça portait sur une façon de mettre en perspective les levés sismiques avec d'autres activités qui pouvaient avoir cours dans le golfe.

En page 167 du rapport, on disait:

1080 "Parallèlement à cela, le développement des connaissances sur les milieux naturels de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent favoriserait une vision et une compréhension des dimensions socio-économiques et environnementales de ces derniers et ce, dans une perspective de développement durable. L'acquisition de nouvelles connaissances sur le milieu marin lors de levés sismiques permettrait donc, le cas échéant, le développement d'outils de gestion environnementale adoptés pour encadrer ces activités. Le Comité estime qu'il importe de favoriser l'utilisation durable des ressources du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent en assurant la protection de ces écosystèmes et en amélioration de la qualité de vie des communautés côtières."

1085

1090 Donc c'est pas nécessairement ce bout-là que je cherchais, mais en tout cas, disons que ça répond peut-être en partie à une question, à savoir: est-ce que le développement des hydrocarbures dans le Saint-Laurent peut se faire ou ne devrait pas se faire au détriment des communautés côtières.

1095 Donc monsieur Cantin, est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus? Mais j'essaie de retrouver le passage plus spécifique que je cherche, c'est dans la conclusion, mais je vais vous laisser aller sur ça.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1100

Je crois que c'est tout simplement le principe même du développement durable qui doit se faire, comme je disais tout à l'heure, en harmonie non seulement avec l'environnement, mais aussi avec les autres activités, que ce soit la pêche dans le cas qui nous concerne, le récréotourisme et, bien sûr, les autres activités, le transport maritime. En fin de compte, on

1105

pourrait en nommer plusieurs encore.

Mais c'est certain que l'objectif visé, c'est justement que les interventions d'exploration n'aillent pas contre les intérêts économiques déjà en place. Ça, je pense que c'est une notion tout à fait acquise par les intervenants dans ce domaine.

1110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai trouvé le passage que je cherchais, qui est en page 163, le Comité indique:

1115

"Sans présumer des décisions concernant la gestion des risques liés aux levés sismiques, l'analyse des impacts sur l'environnement devrait, par extension, s'appliquer à d'autres activités telles que le transport maritime, la pêche commerciale ou l'observation des baleines."

1120

Donc le Comité disait quelles activités, c'est-à-dire si on procède à des évaluations sismiques, on doit les juxtaposer avec les autres activités déjà appliquées dans le milieu, dans quel sens que le Comité formulait cette phrase-là?

**PAR M. ROBERT JOLY:**

1125

La perspective qu'a prise le Comité en regardant les activités, c'est que lorsqu'on examine le projet par l'optique du développement durable, on le regarde d'une façon plus globale, alors que quand on le regarde par le bout d'un projet, comme ça a été le cas lorsque l'examen du projet de GSI a été fait, on le voit comme une activité qui s'ajoute à d'autres.

1130

Quand on regarde un projet de levés sismiques qui vient s'ajouter à d'autres activités, alors on se pose la question en termes d'impacts cumulatifs, alors on prend pour acquis qu'il y a des activités qui sont réalisées et on prend leurs impacts pour acquis, et on regarde ce qu'ajoute ce projet-là, et est-ce qu'il y a moyen de le réaliser sans causer des impacts trop importants ou si les impacts qui vont être ajoutés par ce projet-là deviennent inacceptables.

1135

Et puis ça va assez bien lorsqu'on regarde le projet par l'angle justement d'une autorisation d'évaluation environnementale, ça c'était l'examen qui a été fait du projet de GSI, mais quand on le regarde dans la perspective développement durable, on est appelé à se poser la question d'une manière un peu différente, c'est-à-dire est-ce que ces projets-là, si on les compare à d'autres activités qui ont également des impacts sur le milieu, l'exploitation des

1140

1145 ressources en a un direct, évidemment, faire des pêches, ça suppose de prélever une partie de  
la ressource, c'est bien certain, la navigation aussi a également des impacts en soi, un risque  
dans certains cas ou du bruit aussi qui est occasionné dans le milieu, alors lorsqu'on le regarde  
par la perspective développement durable, on est amené à se demander si, pour faire une  
gestion intégrée des ressources, on doit pas être capable aussi d'examiner l'ensemble des  
activités, pas uniquement la dernière qui vient d'arriver mais aussi toutes les autres qui sont  
déjà en place, pour voir de quelle manière on peut pas maximiser leurs retombées mais aussi  
1150 s'assurer que chacune d'entre elles minimise elle-même, chacune de ces activités-là minimise  
les impacts qu'elles occasionnent sur le milieu et l'exploitation des ressources.

Bien sûr, c'est une conclusion, ça arrive au terme de l'examen.

1155 Les experts ont constaté que le golfe est quand même un milieu qui nécessite une  
attention particulière par le fait que c'est une région plus fermée, qu'il y a des processus  
biologiques importants qui s'y déroulent, mais que les levés sismiques ne sont pas les seules  
activités qui ont un impact sur le milieu. Et la perspective de faire le développement durable  
des ressources du golfe les a menés à se poser des questions sur la façon dont on pourrait  
faire une gestion intégrée de ces ressources.

1160 Ils ont pas fait de suggestions particulières de mécanismes, mais ils ont dit, si on est  
pour regarder ces activités-là, regardons-les globalement et regardons-les dans cette  
perspective-là, et voyons qu'est-ce qu'on peut faire par rapport à la meilleure gestion possible  
des ressources du golfe.

1165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Proulx.

1170 **PAR M. PIERRE PROULX:**

Un peu encore dans la même veine, lorsqu'on regarde le rapport des experts, il y a le  
tableau 8.1 où on nous donne les retombées économiques potentielles des activités de mise en  
valeur des hydrocarbures. À ce moment-là, on va plus loin qu'uniquement les levés sismiques,  
1175 lorsqu'on parle de développement et exploitation.

On parle que grosso modo, c'est quatre milliards (4 G\$) en investissement, et on parle  
d'à peu près trois mille (3000) emplois qui pourraient être générés par ces activités-là.

1180 Où on s'interroge, et pour revenir un peu également aux réponses qui ont été données  
au préalable, je vous dirais, si la pêche diminue, si les activités de pêche sont également  
restreintes à certains endroits, est-ce qu'on est certain que nos pêcheurs qui pourront plus aller  
pêcher vont être capables de se recycler au niveau de ces emplois-là qui vont être créés par  
l'exploitation des hydrocarbures ou encore du gaz.

1185 La question un peu à savoir, c'est: dans les trois mille (3000) emplois qui sont là, quels sont les types d'emplois associés à l'industrie des hydrocarbures, alors que dans le rapport, on le voit pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190 Très bien. Question qui est peut-être difficile, parce que dans certains aspects, il y a pas encore d'exploitation pétrolière ailleurs au Québec, mais si on cherche des comparables par exemple, qu'est-ce qui s'est passé dans les derniers grands projets qui se sont installés, est-ce qu'il y a vraiment eu des campagnes agressives du côté du gouvernement pour  
1195 permettre, par exemple, que les emplois créés dans une activité soient vraiment donnés en priorité aux gens de la région.

Est-ce qu'on a des statistiques de rendement de ces politiques gouvernementales de maximisation locale, pour avoir une idée, voir qu'est-ce que ça donne, ces efforts-là?

1200

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui. Ce qu'on a présentement, c'est lié aussi au traité de libre-échange, à savoir avec le traité, une entreprise américaine, canadienne ou autre peut présenter une soumission pour différents travaux, donc l'entreprise à ce moment-là n'est effectivement pas liée à l'obligation  
1205 d'engager, je pense en tout cas, je suis pas un expert en commerce international, mais il y a des règlements qui font en sorte que l'entreprise n'est pas limitée dans son choix de personnel, je pense.

1210 Toutefois, nous savons, on n'a pas les chiffres, Terre-Neuve, moi je n'ai jamais vu de chiffres de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse, mentionnant en tous les cas la proportion d'emploi de Néo-écossais par rapport aux gens venant d'ailleurs que leur province qui occupaient ces emplois, mais on présume en tous les cas que les programmes qui ont été mis en place, de formation de la main-d'œuvre d'une part, ont dû favoriser beaucoup l'emploi.

1215

Et bien sûr, quand on parle de l'ensemble des travaux qui ont été faits, si on parle de construction de plate-forme, de puits et de gazoduc, de contrats en recherche et développement, l'expertise locale et les fournisseurs des biens et des services locaux, bien ça, c'est préférable de les prendre plus près que de les prendre à l'autre bout du continent.

1220

Et bien sûr, les investissements dans la main-d'œuvre dont je parlais tout à l'heure, et la gestion elle-même de l'activité, tout ça a généré des ressources locales tout à fait importantes, c'est certain.

1225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends. Entre autres, si je me souviens bien, c'est le chapitre 8 de l'Aléna qui permet la mobilité de la main-d'œuvre spécialisée à l'échelle de l'Amérique du Nord, y compris le Mexique.

1230

Mais d'un côté, si on cherche des comparatifs au Québec par exemple, est-ce qu'on peut trouver des références relatives aux derniers projets, par exemple je sais pas, l'aluminerie d'Alma par exemple ou des projets d'agrandissement, Baie-Comeau ou Sept-Îles, est-ce qu'on a des projets d'implantation où il y a des suivis qui sont disponibles, à savoir: est-ce que les intentions gouvernementales par exemple de former de la main-d'œuvre non spécialisée, donc de la spécialiser, d'après vous, est-ce qu'on est capable d'avoir des sources d'information quelque part, pour voir qu'est-ce que ça donne, ces fameux programmes-là?

1235

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1240

Oui, je crois qu'il faudrait voir auprès des ministères concernés, parce que c'est pas nécessairement le ministère des Ressources naturelles qui est impliqué dans ces domaines-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1245

Effectivement.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1250

Alors il faudrait voir auprès des ministères concernés quel a été, dans certains cas, l'importance justement des travailleurs québécois dans la réalisation entre autres, probablement, de tout l'aspect développement, si c'est une nouvelle usine qui est créée et ensuite, au niveau du fonctionnement, quelle est la proportion de Québécois qui travaillent au fonctionnement et à la production de l'entreprise qui vient d'être créée.

1255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1260

Monsieur Proulx, ce qu'on peut essayer de faire, on va adresser une question au ministère, je veux pas me tromper, le nom exact du ministère, mais le ministère de l'Emploi, pour voir s'il y a des suivis qui ont été faits, qui nous permettent de voir – parce que souvent dans des projets, dont des projets examinés par le BAPE, il y avait des aspects, de mémoire je me souviens d'une aluminerie, la construction d'une aluminerie à Alma, où il y a eu plusieurs aspects qui ont été discutés en rapport avec la création locale, formation de main-d'œuvre, retombées économiques locales, en termes de construction et etc. C'est un aspect qui avait été couvert.

1265

De mémoire, je sais qu'il y avait des projections qui avaient été faites. Maintenant, ce que j'ignore, c'est est-ce qu'il y a des post mortem de ces projections-là qui sont faits, par exemple savoir est-ce que les mesures proposées sont efficaces et quelles mesures existent.

1270

Ça, on pourrait demander une question du côté du ministère de l'Emploi, à savoir qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information à ce stade-ci. Et dès qu'on pourra en obtenir, on le rendra disponible sur le site Internet.

1275

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1280

Oui, peut-être pour clarifier la question de monsieur Proulx, j'ai cru comprendre dans sa question qu'il s'intéressait en fait au recyclage potentiel de gens des Îles qui pourraient en partie migrer d'un travail de pêcheur vers un travail de soutien à ce type d'industrie là.

Est-ce que j'ai bien compris votre question?

1285

**PAR M. PIERRE PROULX:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1290

Alors donc dans ce sens-là, il y aurait donc potentiellement des impacts positifs et négatifs, est-ce que vous pouvez commenter dans ce sens-là la question.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1295

Dans les programmes, parce que là, on parle toujours de mise en valeur potentielle future, advenant un accord, comme on discutait hier, avec le gouvernement fédéral pour une mise en valeur conjointe, et bien sûr, dans la mesure où on trouve effectivement des hydrocarbures. Donc il y a beaucoup de si pour en arriver là.

1300

Donc dans cette entente-là qui sera signée, on mentionnait qu'il y aurait un programme de formation de la main-d'œuvre, et puis on connaît tous la préoccupation des gouvernements pour, justement, le développement régional, et puis bon, c'est certain que les mesures qui seront introduites dans l'entente pour favoriser l'utilisation d'une main-d'œuvre locale ou la former, cette main-d'œuvre locale, seront bien sûr très importantes.

1305

J'ajouterais toutefois, tout à l'heure on cherchait des comparatifs, je pose la question, est-ce qu'on pourrait trouver ici, aux Îles-de-la-Madeleine, quel a été l'effet entre autres de l'exploitation des mines de sel sur la main-d'œuvre locale; peut-être qu'on retrouverait ici, je le

1310      sais pas, je connais pas la réponse du tout, voir comment le tout s'est profilé, est-ce qu'on a formé une main-d'œuvre, mais là il y avait pas d'entente particulière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315           Effectivement, ça pourrait être une vérification intéressante qu'on pourrait essayer de faire. Peut-être, des fois, vous pourriez nous donner des informations aussi, ça nous permettrait de nous éclairer à savoir, par exemple le cas de la mine Seleine, de quelle façon les travailleurs ont été amenés à être embauchés, quelle proportion de travailleurs venaient de l'extérieur, aujourd'hui est-ce que ces gens-là sont ici, quelle proportion de travailleurs qui sont  
1320      à la mine Seleine ont été formés ici.

          Pensez-vous que c'est une information qu'on pourrait obtenir pour avoir un début de réponse?

1325      **PAR M. PIERRE PROULX:**

          Bien, il y a des informations effectivement qui existent, lorsqu'on prend le profil des employés d'aujourd'hui versus lorsque la mine a ouvert. C'est évident qu'il y avait pas d'ingénieurs miniers madelinots à l'origine alors que maintenant, il y a des gens effectivement  
1330      qui ont cheminé vers des formations qui sont reliées par le potentiel d'emplois associés à ce monde-là.

          Le but surtout de la question était, bon, on a parlé de mise en place durable, d'un développement durable, était le fait d'avoir des craintes ou encore de voir des fonds de pêche  
1335      peut-être détruits à jamais, et de voir que les gens qui vivaient de la mer qui pourraient plus, au bout de vingt (20) ans, lorsque l'exploitation gazière serait terminée, avoir accès à nouveau à la mer, donc qu'est-ce qu'on fait après avec ces gens-là.

          C'est un peu le sous-questionnement, et peut-être pour compléter là-dessus et terminer  
1340      mon questionnement, suite à la lumière des discussions d'hier soir qui ont été faites, je vous dirais que, bon, les levés sismiques étaient sans doute une première étape que le gouvernement devait faire, et on comprend que le gouvernement a le droit et le privilège de voir le plein potentiel énergétique qu'il a à sa disposition et de l'exploiter, ça c'est très clair, il y a un questionnement qui se fait à savoir, est-ce qu'il peut le faire un peu au détriment d'une certaine  
1345      collectivité pour le mieux être de l'ensemble, il y a également tout ce questionnement-là qui est fait.

          Ce qu'on se demande en tant que collectivité, d'après moi, plusieurs Madelinots se demandent, c'est à savoir, est-ce que le débat présentement, ne devrait-il pas être plus large,  
1350      c'est-à-dire écoutez, prendre l'ensemble du golfe et qu'on peut se permettre, dans le golfe Saint-Laurent, d'avoir une exploitation gazière et pétrolière. Aller au-delà de simplement le mandat que vous avez présentement.

1355 Et j'ose espérer que dans votre rapport final, ce sont des éléments que vous allez soutenir au gouvernement, pour pouvoir avoir justement plus d'éclairage. Parce que je vous dirais que depuis hier, en tout cas il y a eu beaucoup de questionnements qui ont été soulevés, qui sont encore soulevés de par la population, de par le milieu, et énormément d'inquiétude, parce que les réponses, nous ne les avons pas présentement.

1360 Et pour plusieurs gens, se positionner pour ou contre, c'est difficile, parce qu'il y a trop de questions qui restent sans réponses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365 Nous aurons l'occasion de revenir, en deuxième partie d'audience, où on pourra discuter de façon un peu plus structurée des positions que les gens amènent dans leurs mémoires, bien entendu.

1370 On accorde toujours beaucoup d'importance, dans les rapports du BAPE, à la position des participants, du public en général, et après ça, les commissions regardent ça aussi d'une façon large, qu'est-ce qu'elles ont obtenu comme information.

1375 C'est bien entendu, je répète toujours, on nous a demandé des recommandations spécifiques, en termes de recommandations, sur les levés sismiques. Donc c'est clair qu'on respecte notre mandat de ce côté-là.

Mais bien entendu, les commissions du BAPE font également des conclusions et normalement, on reflète la situation qu'on a pu constater notamment sur le terrain.

1380 Alors c'est certain que c'est des préoccupations qu'on reçoit de la population, à savoir l'après-sismique, c'est quoi, et l'après-après-sismique, c'est quoi également. Ça, on comprend très bien les préoccupations des gens, et c'est des choses auxquelles on est définitivement sensible. C'est tout ce que je peux vous dire.

1385 Est-ce que vous avez d'autres questions?

**PAR M. PIERRE PROULX:**

Non, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin d'audience.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1395

**FRANÇOISE BELAN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1400           Alors je vais inviter madame Françoise Belan à venir à l'avant.

              Pendant ce temps, mon collègue va adresser une question.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1405           Oui, les deux (2) derniers intervenants, monsieur Hébert et monsieur Proulx, soulèvent à peu près la même question, et je suis convaincu, avec ce qu'on a entendu hier, que plusieurs autres intervenants se posent la même question, ma perception est que pour les Madelinots, les coûts d'une éventuelle acceptation des levés sismiques paraissent particulièrement élevés, en  
1410           comparaison des avantages que les Madelinots pourraient tirer du développement des hydrocarbures dans le golfe.

              Donc je choisis bien "développement des hydrocarbures" pour intégrer plus que l'exploration.

1415           Qu'est-ce que vous avez à répondre à ces gens-là en regard des avantages pour les Madelinots d'un éventuel développement des hydrocarbures?

              D'autant plus que vous parlez, dans votre rapport, à la toute fin, que vous cherchez à améliorer la qualité de vie et non pas la maintenir, améliorer la qualité de vie des communautés côtières.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1425           Oui. Alors certainement, une des principales préoccupations, c'est la création d'emplois, c'est ce qui sous-tend toujours les projets gouvernementaux, comment ces projets-là peuvent créer de l'emploi entre autres en région.

              Et bien sûr, il est difficile à ce moment-ci de dire le nombre d'emplois précis qui seront  
1430           créés au Îles-de-la-Madeleine, mais on a donné des comparatifs hier avec ce qui s'était fait chez les voisins terre-neuviens et de la Nouvelle-Écosse, où les emplois donc ont profité beaucoup à ces régions-là et ils ont profité aussi beaucoup au niveau économique. Parce que je crois que dans les dernières années, Terre-Neuve a eu une des meilleures sinon la meilleure performance de croissance de son produit intérieur brut au Canada.

1435           Je ne crois pas que ce soit dû aux pêches, parce que les pêches là-bas aussi ont certaines difficultés, je pense que la partie hydrocarbures, au développement d'Hibernia, est certainement un facteur important dans le développement économique de la province.

1440 À ça s'ajoutent, bien sûr, comme on disait tout à l'heure, des investissements importants. L'ensemble du projet Hibernia, les chiffres qu'on a pu en tirer parlent environ de quatorze milliards de dollars (14 G\$) d'investis depuis le tout début du processus, et de mémoire, c'est environ sept milliards (7 G\$) dans le cas de l'Île-de-Sable. C'est certain qu'il y a eu une partie de ces argents-là, probable qu'une partie de ces investissements-là a profité directement aux gens de ces provinces.

1445 Mais dire dans quelle mesure précise, quels seront les effets exacts, en nombre d'emplois, en nombre d'argent investi aux Îles-de-la-Madeleine, pour l'instant, ce serait je pense prétentieux de l'affirmer, et ce serait pas correct non plus, parce que c'est impossible pour l'instant à prévoir.

1450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1455 Maintenant, je donne la parole à madame Françoise Belan. Alors vos questions, s'il vous plaît.

**PAR Mme FRANÇOISE BELAN:**

1460 Oui, merci. Alors moi, je suis venue hier soir pour m'informer, je connaissais absolument pas le dossier, et je vais essayer, j'ai beaucoup de questions mais je vais essayer d'en poser simplement deux (2).

1465 La première, elle est relative à l'aspect légal qui entoure toutes ces démarches, que ce soit les levés sismiques ou que ce soit les projets ou, en tout cas, les permis d'exploitation ou d'exploration, en tout cas de forage, etc.

1470 Donc j'aimerais avoir un éclairage précis là-dessus. On a parlé de Loi sur les mines, on a parlé de lois provinciales, de lois canadiennes.

Alors simplement, est-il possible d'accéder aux textes légaux de façon directe et précise, est-ce que c'est à la disposition de tout un chacun? Si oui, j'aimerais avoir les références pour en prendre connaissance. Ça, c'est ma première question.

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté du Comité, on avait déjà discuté des aspects de présentation notamment sur les aspects légaux bien entendu reliés aux levés sismiques, est-ce que vous avez fait des choses à ce sujet-là, comme des présentations plus structurées?

1480

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui, on sera en mesure de vous présenter, environ cinq (5) minutes peut-être...

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va vous laisser le temps de vous installer pour faire la présentation. Bien entendu, ça va couvrir les aspects de levés sismiques, donc quelles sont les lois fédérales et québécoises impliquées dans l'autorisation des levés sismiques.

1490

On a également demandé de l'information, on en a discuté, pour avoir une synthèse de l'information. Parce qu'on se retrouve, bien entendu, si on prend la loi canadienne du côté fédéral, la loi canadienne avec ses règlements d'application, ça fait très très épais, on est en cours de réussir à avoir une synthèse de l'information, par exemple du côté des levés sismiques, du côté forage exploratoire et du côté exploitation.

1495

Alors par exemple, du côté fédéral, quels sont les processus, notamment en regard de la loi canadienne, pour savoir de façon synthétique qu'est-ce que ça implique. Parce que bien entendu, la loi elle-même, la loi canadienne avec ses règlements d'application, ça peut faire plusieurs dizaines de pages, quelque chose de très épais qui est disponible sur les sites Internet par exemple de l'Agence canadienne, mais on va essayer quand même d'avoir une synthèse de cette information-là, parce qu'on convient que ça peut être fastidieux à éplucher.

1500

Parce que par exemple, du côté des règlements, il va y avoir une mention à un endroit sur une liste de trois (300) ou quatre cents (400) titres de projets, ça va être deux (2) lignes ou trois (3) lignes concernant les levés sismiques ou concernant des forages exploratoires. Donc on essaie de faire synthétiser l'information pour qu'elle soit plus accessible.

1505

Alors lorsqu'on me fera signe, on pourra faire la présentation sur les aspects juridiques.

1510

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Alors dès qu'on aura l'image. Je souligne peut-être que les documents relatifs aux lois québécoises, on peut les retrouver chez l'Éditeur officiel. Ça, c'est accessible à tout le monde.

1515

Nous allons donc parler du processus d'autorisation québécois et fédéral des levés sismiques en milieu marin. Nous allons voir qu'il y a donc deux (2) zones bien distinctes, donc nous allons diviser le territoire en deux (2) grandes sections, les territoires situés à l'est de la pointe ouest de l'île d'Anticosti et le territoire situé à l'ouest de la pointe ouest de l'île d'Anticosti. On va voir qu'il y a des réglementations tout à fait un peu différentes dans certains cas.

1520

Donc on retrouve ici, quand on parle, ici on retrouve les sections qui s'appliquent, ce qui fait la séparation des zones, c'est la Proclamation royale de 1763, donc nous verrons qu'il y a

1525 des dispositions fédérales et québécoises qui s'appliquent d'un côté et des dispositions  
fédérales et québécoises qui s'appliquent de l'autre côté, d'une part et d'autre de la zone, qui  
sont dans certains cas différentes, dans d'autres cas semblables.

1530 Donc le territoire situé à l'est de la pointe ouest de l'île d'Anticosti, donc on se retrouve  
vers Terre-Neuve, on s'en va vers Terre-Neuve, les permis sont délivrés, au niveau du Québec,  
par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur les  
mines. Alors c'est la même loi, il y a des sections qui s'adressent uniquement au secteur minier  
proprement dit, et on retrouve, à l'intérieur, des sections et des parties qui concernent les  
hydrocarbures.

1535 Cette loi-là, de cette loi-là découle un règlement, qui s'appelle le Règlement sur le  
pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains, ce règlement mentionne ou  
dicte la façon de procéder, comment doit-on procéder pour obtenir un permis et opérer ce  
permis, en vertu de la Loi sur les mines.

1540 Dans le cas des levés sismiques, il faut donc bien sûr l'obtention d'un permis, on l'a  
mentionné déjà. Le permis, il est accordé à la suite d'un projet. Le projet est déposé, on  
analyse le projet dans son ensemble, à savoir la nature même des travaux projetés, quelle est  
l'ampleur de la nature des travaux, une description des équipements utilisés, on parle de  
géophones, on parle de bateaux bien sûr, on est toujours en milieu marin.

1545 Ultérieurement le promoteur doit fournir les cartes et les relevés d'interprétation qu'il a  
produits suite à ces levés-là et, bien sûr, il y a pas de conditions particulières par contre pour  
des levés effectués à des fins de recherche scientifique. Si on fait des relevés proprement dit,  
que ce soit de nature scientifique ou simplement pour recueillir de l'information en vue de  
1550 trouver des informations sur les hydrocarbures, ça prend bien sûr l'obtention d'un permis.

Il y a bien sûr, on est toujours dans la partie situé en s'en allant vers Terre-Neuve, donc  
les levés sismiques ne sont pas assujettis à une autorisation en vertu de la Loi de la qualité de  
l'environnement, car ils sont exclus du Règlement sur l'administration de la loi.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cantin, excusez-moi. En ce moment, on parle bien de la région de l'estuaire  
et non du golfe?

1560 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Là, on parle de la région du golfe.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, on est dans le golfe. Parce que tout à l'heure, on disait, les permis sur la Loi des mines, c'était clair que c'était...

1570 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Dans le golfe. En fin de compte, on va voir que c'est partout, mais on doit faire une distinction parce qu'il y a d'autres lois qui interviennent, c'est pour ça qu'on a divisé cette zone-là en deux (2) parties.

1575

Mais somme toute, effectivement, la Loi sur les mines s'applique partout, soit en milieu marin ou en milieu terrestre, partout au Québec.

1580

Au niveau des territoires toujours situés donc dans la zone dont on vient de dire, c'est-à-dire dans le golfe en s'en allant vers Terre-Neuve, RN Canada, qui a la responsabilité en fin de compte de gérer ce domaine d'activités là, a fait une délégation de pouvoirs à l'Office national de l'énergie qui lui permet, au nom de Ressources naturelles Canada, d'appliquer la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

1585

Donc l'Office national de l'énergie, sa juridiction s'étend donc de la partie qu'on a vue tout à l'heure à partir de la Proclamation royale. Donc selon le gouvernement du Canada, l'ONE, l'Office national de l'énergie, a donc la responsabilité d'appliquer la Loi fédérale sur les hydrocarbures, de même que le Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche et bien sûr, lors de l'étude des projets, bien, l'Office national de l'énergie consulte les ministères

1590

concernés et ensuite, va délivrer les autorisations.

1595

Du côté environnemental canadien, bien, on l'a dit tout à l'heure, il y a la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui s'applique, alors dès qu'il y a un projet qui est déposé, il y a un examen préalable qui est fait et ensuite, il y a une consultation auprès des ministères concernés, principalement Pêches et Océans Canada et Environnement Canada, qui émettent des avis.

1600

C'est par contre l'Office national de l'énergie, qui est l'organisme responsable dans ce secteur-là, qui décide en bout de ligne de délivrer ou non les autorisations demandées.

1605

Toutefois, le ministre de l'Environnement du Canada peut exiger le renvoi à une commission d'examen. C'est un peu ce qui s'est passé l'automne dernier, lorsque l'entreprise GSI a déposé son projet, l'Office national de l'énergie a consulté ses partenaires, le ministre de l'Environnement a dit: nous, nous souhaiterions que ce projet soit vu par une commission.

1605

Une commission a été nommée, comme vous le savez, sauf que cette commission ne se tiendra pas puisque le projet a été retiré par l'entreprise. Donc il y a plus de projet, et au

fédéral, au niveau du gouvernement du Canada, on parle d'étude de projet et non, on parle pas d'étude générique de l'ensemble d'une activité.

1610

Pour les territoires maintenant situés sur la pointe ouest, donc on s'en va plus vers Québec, donc ça touche une partie du golfe et de l'estuaire, donc je disais tout à l'heure, au niveau du Québec, ce sont les mêmes exigences que l'on retrouve dans la Loi sur les mines, d'un côté ou de l'autre, parce que le Québec considère que les deux (2) côtés font partie intégrante du territoire québécois.

1615

Il y a le Règlement, par contre, sur les habitats fauniques qui s'applique, mais jusqu'à Pointe-des-Monts. Il s'agit donc, c'est l'habitat du poisson, mais dans l'habitat du poisson, en fin de compte, seuls les canons à air ou à eau sont permis. Donc c'est assez limité au niveau exigences, au niveau du règlement.

1620

Côté du gouvernement du Canada, là ce n'est plus l'Office national de l'énergie puisque selon le gouvernement du Canada, nous nous retrouvons en territoire québécois. Donc cette fois-ci, l'autorisation est donnée par Pêches et Océans Canada, en vertu de la Loi sur les pêches qui regarde le projet et, comme le fait l'ONE, consulte également les ministères concernés. Et c'est Pêches et Océans Canada, si je ne m'abuse, les collègues d'en face pourront me corriger, qui veille à appliquer, à faire appliquer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, l'examen préalable et tout.

1625

Bien sûr, dans certains cas, le ministère peut exiger le renvoi à une commission d'examen ou interdire une activité susceptible de détériorer l'habitat faunique.

1630

Donc on retrouve grosso modo les deux (2) juridictions, à savoir d'un côté comme de l'autre, il y a des lois québécoises et fédérales qui s'appliquent pour la gestion des activités de levés sismiques, et d'un côté comme de l'autre, il y a des lois québécoises et fédérales qui s'appliquent sur la question de l'environnement.

1635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1640

Monsieur Gilbert, de Pêches et Océans, est-ce que vous êtes toujours là?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui.

1645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1650 À votre connaissance, est-ce que le ministre de l'Environnement du Canada a rendu une décision officielle, par écrit, pour le projet de GSI, pour le renvoi devant une commission fédérale d'examen?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1655 Non. En fait, monsieur le Président, comme monsieur Cantin le précisait, comme le promoteur a retiré son projet avant qu'il y ait une commission qui ait été véritablement établie, alors Environnement Canada n'avait plus à nommer une commission et à rendre une décision en lien avec ça.

1660 Donc tout simplement, le projet a été retiré et le processus a été arrêté, tout simplement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1665 Donc petite nuance, le ministre de l'Environnement n'avait pas rendu encore de décision officielle à ce sujet-là?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1670 Non, pas à ce sujet-là.

Mais, monsieur le Président, j'aimerais apporter quand même certaines précisions sur ce que monsieur Cantin a donné comme information, pour le territoire qui est situé à l'ouest de la pointe d'Anticosti.

1675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans l'estuaire.

1680 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Dans ce secteur-là, il n'y a pas de déclencheur reconnu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Là, je parle du secteur du nord-ouest du golfe, à l'ouest de l'île d'Anticosti et dans l'estuaire, pour les projets d'exploration sismique, il n'y a pas de déclencheur fédéral de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

1685 Cependant, comme ça l'a fonctionné pour l'automne dernier, avec les projets de GSI, Pêches et Océans doit quand même s'assurer que tout projet respecte les principes de conservation et de protection de l'habitat du poisson et des ressources, et dans ce contexte-là, sans vraiment formellement fonctionner à travers une évaluation environnementale formelle,

1690

Pêches et Océans demeure en discussion avec le promoteur, peut demander des modifications au projet, de façon à s'assurer de protéger l'habitat et de protéger les ressources.

1695 Et c'est un jeu de discussions entre le ministère et le promoteur qui s'effectue, pour en arriver à une entente pour qu'après ça, le projet puisse s'effectuer.

Il n'y a pas, dans ce secteur-là, de déclencheur ou d'autorisation officielle en vertu de la Loi canadienne de l'évaluation environnementale qui s'applique, dans ce contexte-là.

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce contexte-là, mais quand vous dites que vous faites une entente, donc avez-vous des mécanismes par exemple, s'il y avait pas entente et que vous étiez pas satisfaits, est-ce qu'il y a des mécanismes dans l'estuaire pour intervenir, pour empêcher un projet?

1705

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Bien, en théorie, si Pêches et Océans a des préoccupations majeures vis-à-vis un projet, et que le promoteur décide de passer outre les recommandations de Pêches et Océans, oui, il existe des mécanismes. Pêches et Océans peut mettre en force certaines applications de la Loi sur les pêches, via la conservation et la protection, etc.

1710

Mais on n'a jamais eu à le faire par le passé.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc j'imagine que ce mécanisme-là est analogue, c'est qu'en théorie, Pêches et Océans pourrait enclencher un mécanisme analogue, par exemple à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse, en théorie, malgré la présence des Offices?

1720

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, mais c'est un mécanisme, mais qui ne fonctionne pas du tout dans le même contexte. Pour les Offices, on fonctionne à l'intérieur des limites de la Loi canadienne de l'évaluation environnementale, tandis que dans le contexte des projets à l'ouest d'Anticosti, la loi ne s'applique pas.

1725

Mais Pêches et Océans peut, dans ses discussions avec le promoteur, s'assurer que les principes en soient respectés néanmoins.

1730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1735 Mais j'imagine, dans un contexte, c'est peut-être délicat comme question, mais dans un  
contexte, parce que les Offices Canada-Terre-Neuve donc sont décisionnels, bien entendu, ils  
doivent respecter la loi canadienne, mais qu'est-ce qui arriverait par exemple si les gens de  
l'Office, par exemple, eux concluent que le projet peut aller de l'avant, mais que le MPO arrivait  
pas à la même conclusion; qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1740 En fait, Pêches et Océans, il y a pas de recours qui existe. Pêches et Océans, dans ce  
contexte-là, n'est qu'un ministère aviseur, donne des conseils, c'est des recommandations et la  
décision finale revient à l'Office national de l'énergie, pour les projets dans le golfe, à l'est  
d'Anticosti, et à l'intérieur des limites des Offices Canada-Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse, la  
1745 décision revient aux Offices en question.

Pêches et Océans ne peut pas intervenir dans les décisions comme telles. Pêches et  
Océans est un ministère aviseur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1750 À votre connaissance, du côté du ministre de l'Environnement, ministre fédéral, en  
théorie, lui, est-ce qu'il peut, par-dessus ça, est-ce qu'il peut néanmoins constituer une  
commission de son propre chef?

1755 Disons qu'il y avait un désaccord majeur qui intervenait, soit au Québec, soit en  
Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve, peu importe, entre par exemple une autorité qui émet le  
permis, disons un Office, et Pêches et Océans par exemple, ça pourrait être un autre ministère,  
à votre connaissance, est-ce que le ministre de l'Environnement peut, de son propre chef,  
1760 d'office, mandater une commission fédérale?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

1765 Je peux pas vous répondre là-dessus, monsieur le Président, parce que c'est vraiment  
une information qui est délicate, et je ne crois pas être en mesure de répondre à la question.

Néanmoins, la situation qui s'est produite avec GSI, c'est que comme Pêches et Océans  
avait de fortes préoccupations vis-à-vis la réalisation des projets tels qu'ils étaient proposés, et  
qu'il y avait également de fortes préoccupations de l'industrie, de certains groupes, de certaines  
1770 organisations non gouvernementales, etc., l'Office national de l'énergie n'a pas eu d'autre choix  
que de référer le projet à une commission, et en conformité avec l'esprit de la Loi canadienne  
sur l'évaluation environnementale.

1775 Donc il y a toujours une question de jugement qui rentre en ligne de compte là-dedans, et certainement que l'Office national de l'énergie tient compte de toutes ces informations-là ou de toutes ces préoccupations-là dans sa prise de décision.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1780 Je vous remercie.

Madame Belan.

**PAR Mme FRANÇOISE BELAN:**

1785 Est-ce que je peux me permettre une sous-question à cette première question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790 Oui, allez-y.

**PAR Mme FRANÇOISE BELAN:**

1795 À qui appartient le sous-sol marin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1800 Alors nous allons laisser la réponse au Comité, savoir quelles étaient les revendications autrement dit sur la juridiction du fond marin.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1805 Bien, le fond marin va avec l'ensemble du bassin, c'est que le gouvernement du Québec soutient que le golfe du Saint-Laurent lui appartient par droit de souveraineté, et ça comprend bien sûr les ressources qui s'y trouvent. Ça, c'est la position du gouvernement du Québec.

1810 Pour ce qui est de l'exploitation de ces ressources-là, si on se réfère un petit peu aux Offices extracôtiers, où il y a des ressources exploitées comme on connaît, il y a du pétrole et du gaz, dans les ententes de chacun de ces organismes-là, il est prévu que la province retire la totalité de la ressource comme si celle-ci se trouvait sur son territoire terrestre. Donc autrement dit, Terre-Neuve retire cent pour cent (100 %) des redevances qu'elle tire de l'exploitation de pétrole, et la Nouvelle-Écosse, cent pour cent (100 %) des redevances provenant de la mise en valeur du gaz naturel à l'Île-de-Sable.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Par contre, j'avais compris, dans les lectures que j'ai faites récemment, c'est qu'il y avait modification au paiement de péréquation, une petite nuance.

1820 **PAR M. CAROL CANTIN:**

Bien sûr, monsieur le Président, là où les provinces, entre autres la Nouvelle-Écosse se plaint, elle mentionne qu'en fin de compte, il lui reste peut-être environ seulement dix-huit pour cent (18 %) de ces revenus.

1825

Il faut voir que lorsqu'une province ou un territoire quelconque s'enrichit d'une quelconque façon, cet enrichissement-là collectif fait en sorte qu'au bout de l'année, quand le gouvernement fédéral fait des paiements de transfert de péréquation aux provinces qui sont sous une certaine moyenne nationale, ces paiements-là sont moindres puisque la province s'est enrichie.

1830

Donc on verrait mal le gouvernement du Canada donner des paiements de péréquation à une province comme l'Alberta, entre autres, ou l'Ontario, qui eux ont un produit, des recettes assez importantes.

1835

Donc effectivement, les provinces, les deux (2) provinces sont affectées par la péréquation, donc ils retirent moins des paiements de péréquation, jusqu'à un certain seuil toutefois, les ententes prévoient, il y a une clause générique qui fait en sorte que les deux (2) provinces ne peuvent pas perdre plus que soixante-dix pour cent (70 %) en transfert de péréquation. Donc ils sont assurés au moins de garder trente pour cent (30 %).

1840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1845

Oui, madame Belan.

**PAR Mme FRANÇOISE BELAN:**

La deuxième question, elle est plus orientée sur l'environnement, l'environnement je dirais qui dépasse un peu le cadre du golfe du Saint-Laurent, parce que je pense qu'on a beaucoup parlé, hier soir et aujourd'hui, des conséquences négatives dans le secteur qui nous concerne, mais ma question, elle s'adresse, en tout cas par rapport aux recommandations que pourrait faire le BAPE, elle s'adresse peut-être plus directement au ministère de l'Environnement.

1855

1860 On est au début du XXI<sup>e</sup> siècle, est-ce qu'on va continuer d'encourager des explorations pétrolières alors qu'il y aurait matière peut-être à aller rechercher le développement et la mise en valeur, on a parlé de mise en valeur et de développement durable, dans des secteurs énergétiques plus sains, c'est-à-dire non polluants.

1865 Pourquoi on continue, pourquoi le gouvernement québécois, finalement, et le ministère de l'Environnement cautionnent ce genre de recherches, comme celles qu'on voit dans le golfe présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais laisser la parole à monsieur Joly.

1870 **PAR M. ROBERT JOLY:**

1875 Pour être clair, le ministère de l'Environnement, d'abord, n'a rien cautionné parce qu'il y a pas de projet en ce moment. Ce sur quoi on s'interroge, c'est sur la manière de regarder ces projets, pour voir comment on peut décider sur l'avenir de ces projets. Il y a pas encore de décisions de prises, mais ce que les experts ont dit dans cette matière-là, c'est qu'il faudrait examiner la possibilité, justement, de pouvoir les assujettir à un examen environnemental, pour être en mesure de décider si on veut aller de l'avant ou pas.

1880 Ceci dit, la question plus générale de la Politique énergétique, je pense que c'est un peu dans ces termes-là que la question est posée, à ce stade-ci, en ce moment, la politique fait en sorte qu'il est encore possible d'examiner et de rechercher des hydrocarbures.

1885 On sait qu'il y a une commission parlementaire qui a été annoncée pour l'automne prochain par le ministre des Ressources naturelles, pour examiner certaines questions, il y a des choses qui vont sans doute être examinées.

1890 Mais le ministère de l'Environnement est partie aux politiques générales du gouvernement, et on regarde les projets dans la même optique que celle que les politiques que le gouvernement a développées. Notre préoccupation à nous, c'est de nous assurer que l'exploitation et l'utilisation de ces ressources-là n'entraînent pas des conséquences néfastes sur l'environnement.

1895 A priori, et je ne veux présumer de rien, mais on ne peut pas non plus affirmer aujourd'hui, hors de tout doute, qu'une éventuelle mise en valeur des hydrocarbures aura obligatoirement des impacts négatifs ou obligatoirement des impacts positifs. Ça doit se faire à la lumière d'un examen qui est pas fait, qui est pas réalisé, qui reste à faire effectivement.

1900

Mais le rôle du ministère, dans le cadre de l'examen d'un projet à caractéristique énergétique, c'est de s'assurer qu'il est conforme à sa réglementation et qu'il va dans le sens du développement durable, bien sûr.

1905

1910

Et comme on a mentionné tantôt un peu, quand on a parlé des ressources non renouvelables, bien que ce ne soit pas des ressources renouvelables, il y a, dans nos activités économiques de tous les jours, on utilise constamment des ressources non renouvelables, il faut que les politiques de développement durable nous disent comment on doit prendre en considération ces ressources, les ressources minérales qu'on consomme, que ce soit des métaux ou autres, elles sont consommées mais il y a des moyens de les utiliser au mieux, de la même manière les ressources, différentes ressources énergétiques qui sont à notre disposition doivent être examinées dans un ensemble, et on doit examiner la façon la plus rationnelle d'utiliser l'ensemble de ces ressources, que ce soit l'hydro-électricité, l'énergie éolienne ou bien les énergies fossiles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915

Si je comprends bien, il y a une commission parlementaire qui est prévue à l'automne, je crois, sur la sécurité énergétique. Je sais pas, j'ai pas vu passer les modalités, à votre connaissance, elles sont pas encore précisées, n'est-ce pas?

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1920

Non, elles ne sont pas encore connues présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1925

Donc, on ne les connaît pas encore.

1930

Je voulais aussi porter à votre attention un document déposé sous la cote DA7, c'est une copie non signée, bien entendu, c'est une reproduction d'une motion sans préavis de l'Assemblée nationale datée du 5 décembre 2002. Je porte ça à l'attention des gens qui nous écoutent.

Donc le 5 décembre 2002, ça portait, bon:

1935

"Madame la Présidente, je sollicite le consentement de cette assemblée afin de présenter la motion suivante, c'est-à-dire que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de signer une entente de principe d'ici la fin de décembre 2002 et de signer par la suite, d'ici le 31 mars 2003, une entente finale pour la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier situé dans la partie québécoise du golfe Saint-Laurent.

1940 "Que cette entente accorde aux Québécois et Québécoises au moins les mêmes avantages que ceux consentis par le gouvernement fédéral dans le cadre des ententes conclues avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour la mise en valeur de la ressource extracôtière."

1945 Ensuite de ça:

"Que cette entente se fasse dans le respect de la position du Québec en ce qui a trait au statut constitutionnel du golfe du Saint-Laurent."

1950 C'est un document qui a été déposé la semaine dernière.

La question que je poserais en rapport avec ça, donc c'est une motion unaniste, donc adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, donc l'ensemble des députés tous partis confondus à l'époque, le 5 décembre 2002.

1955 À votre connaissance, est-ce qu'il y a d'autres positions qui ont été formulées, suite à cette motion-là, à votre connaissance?

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1960 Position gouvernementale, non, sauf celles qui ont été...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1965 Soit l'Assemblée nationale, soit gouvernementale.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

1970 Non, sauf celles qui ont été exprimées tout à l'heure, soit dans le document "Briller parmi les meilleurs", où le gouvernement précise ses intentions en matière de développement un petit peu, et bien sûr, dans le Plan stratégique du ministère.

1975 Mais à ma connaissance, il n'y a pas eu d'autres prises de position je dirais formelles, des gouvernements, par rapport à ce projet. Sauf que les projets, les discussions mentionnées à ce moment-là entre les deux (2) gouvernements ont eu lieu et se poursuivent aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1980 Donc c'est ça, à l'époque, l'Assemblée nationale espérait une entente avant le 31 mars 2003, bien entendu, cette entente-là ne s'est pas réalisée. Alors c'est un point d'information.

Alors est-ce que vous désirez avoir un complément d'information?

**PAR Mme FRANÇOISE BELAN:**

1985 Oui, pour monsieur Joly qui disait tout à l'heure qu'on n'est pas nécessairement capable de prouver, hors de tout doute que c'est destructeur ou hors de tout doute que c'est correct.

1990 J'ai envie de lui poser la dernière question. Si, hors de tout doute, vous arrivez à déterminer qu'il y a un potentiel négatif pour l'exploitation dans le golfe, est-ce que vous allez recommander au gouvernement d'arrêter les démarches?

**PAR M. ROBERT JOLY:**

1995 Bien, il faut se situer dans une perspective théorique, en ce moment, le ministère n'a pas de moyens d'évaluation environnementale de ces projets, on l'a indiqué dans le document. Les experts recommandent de regarder cette situation.

2000 Également, on a vu que dans l'éventualité où il y aurait des ententes qui seraient conclues pour la mise en valeur des hydrocarbures par exploration ou exploitation, il y aurait nécessairement, dans ces ententes, des mécanismes pour organiser les procédures d'évaluation fédérale et québécoise, alors même si en ce moment, il y en a pas, la perspective, c'est que de toute façon, il va falloir y arriver, et arriver à une situation où il y aura des évaluations environnementales qui seront faites de ces projets.

2005 Alors là, ce serait dans le cadre des processus comme ils sont connus, processus d'évaluation environnementale qui sont connus, que ce soit ceux qu'on fait par nous-mêmes, au ministère de l'Environnement du Québec, pour des projets qui sont assujettis strictement à notre réglementation, ou comme ceux qu'on fait en collaboration avec le gouvernement fédéral, ou plutôt, pour être plus précis, qu'on fera éventuellement avec le gouvernement fédéral, parce  
2010 qu'il y a une entente de collaboration qui est sur le point d'être conclue.

Mais on a quand même des expériences de collaboration avec le gouvernement fédéral là-dedans.

2015 Et je voudrais aussi rajouter à ça que de toute façon, pour l'examen de cette situation-ci des levés sismiques, les ministres de l'Environnement du Québec et de l'Environnement fédéral s'étaient parlé et avaient conclu à une collaboration complète et entière. S'il y avait eu la tenue d'une commission par le gouvernement fédéral, on aurait pu y participer, le gouvernement fédéral était même invité à participer même aux travaux, éventuellement, de cette Commission-  
2020 ci, si le projet était allé de l'avant.

2025 Mais ça se fait donc, pour revenir à la question, ça se fait dans le cadre d'une évaluation, avec recommandation faite par le ministre de l'Environnement au gouvernement sur la poursuite des activités, à savoir, on va de l'avant, on n'y va pas, ou on y va avec des conditions particulières de mise en œuvre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2030 Donc si j'ai bien compris, dans l'hypothèse très hypothétique, parce qu'on n'a pas de projet, mais on a un projet demain matin par exemple de forage, ça pourra être confirmé par des dépôts de documents provenant de l'Agence canadienne des évaluations environnementales sur les modalités, qu'est-ce qui est assujetti ou pas, mais par exemple s'il y a des forages qui sont prévus, donc l'Office national de l'énergie va rendre une décision.

2035 Bon, ce que j'ai compris, c'est que ce serait dans la liste d'études approfondies, ce genre de projet de forage là, quand ils sont "offshore", c'est ce que j'ai compris, et qu'à ce moment-là, automatiquement, c'est une étude approfondie et il y aurait un renvoi devant une commission fédérale d'examen. C'est ce que je comprends. Comme je vous dis, sous réserve des documents qui vont nous être déposés, je veux être bien certain de ce que je dis.

2040 Alors dans le contexte, monsieur Joly, de ce que vous venez de nous expliquer, d'entente fédérale-provinciale, donc la commission fédérale d'examen, dans la perspective d'une entente d'examen conjoint, fédérale-provinciale, donc la commission fédérale d'examen serait mise sur pied et serait ni plus ni moins une commission conjointe, à ce moment-là. Dans l'état actuel des choses, s'il y avait un projet demain matin.

2045

**PAR M. ROBERT JOLY:**

2050 Bien, soyons plus précis. S'il y avait un projet demain matin, il y a pas d'entente, ce qu'on ferait au ministère de l'Environnement, c'est qu'on aurait quand même à délivrer un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cas d'un forage.

2055 Dans le cas des sismiques, comme on a dit, c'est pas assujetti à des autorisations, mais le forage lui-même nécessite un certificat d'autorisation. Mais la mécanique de délivrance d'un certificat d'autorisation ne nécessite pas des audiences publiques, c'est pas un mécanisme de consultation avec étude d'impact. On peut quand même documenter le projet, pour savoir quels sont ses impacts, pour s'assurer que c'est conforme à notre réglementation, mais c'est pas vraiment un mécanisme d'évaluation environnementale.

2060 Pour avoir quelque chose d'à peu près équivalent à celui qui est appliqué par la loi canadienne, alors il faudrait l'assujettir à une procédure d'évaluation environnementale québécoise et ça, c'est une chose qu'il est possible à faire relativement simplement et rapidement, que ce soit, comme on mentionnait, dans le cadre des discussions qui sont en cours et qui, éventuellement, si elles aboutissent à une entente fédérale-provinciale, donc sur 2065 l'exploitation des hydrocarbures, comprendraient cette entente, comprendraient une dimension environnementale.

Et sinon, même si c'était pas le cas, avec les ententes avec lesquelles on s'en vient avec le gouvernement fédéral, il y aurait des mécanismes de collaboration possible de prévus.

2070

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais dans le projet d'entente, actuellement qui est sur la table pour les commissions d'examen conjointes, est-ce que le mécanisme est prévu, par exemple dans le cas où on a un projet où un permis fédéral doit être émis, qui est sous la juridiction disons nominale du gouvernement fédéral, c'est-à-dire l'Office national de l'énergie, est-ce qu'il y a un mécanisme actuellement prévu en disant, étant donné qu'on est au Québec, en territoire potentiellement québécois, est-ce que le mécanisme qui est prévu, c'est une participation d'un commissaire par exemple qui est mis sur la commission fédérale, pour en faire une commission conjointe.

2075

2080

Qu'est-ce qui est prévu exactement, si on avait un projet qui était déposé demain matin.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

Comme je mentionnais, si on a un projet demain matin qu'il y a pas encore d'entente entre les deux (2) gouvernements, la collaboration, on pourrait avoir une collaboration avec le gouvernement fédéral par le fait que les deux (2) ministres se sont mutuellement offert leur collaboration, on pourrait y participer, et c'est ce qu'on fait aussi de façon générale, quand on examine un projet pour lequel on n'a pas d'expertise particulière.

2085

2090

Le cas précis, par exemple, des mammifères marins ou des ressources halieutiques du golfe, lorsqu'un projet nécessite une autorisation du gouvernement du Québec et qu'on n'a pas d'expertise là-dedans, l'expertise en matière de poissons au Québec, c'est du côté de la FAPAQ, c'est une expertise en eau douce, alors quand on a besoin d'expertise en eau salée, on va du côté de Pêches et Océans.

2095

Alors on va la chercher où elle est, et on collabore, on peut collaborer, dans ce contexte-là à l'examen du projet.

2100

Il y aurait à définir des mécanismes, pour le moment, il y avait pas de projet précis, alors la collaboration qui a été offerte, c'est celle dans le cadre de l'examen de ce sujet-ci, mais il y aurait pas de difficulté à trouver des façons d'arrimer nos mécanismes à nous avec ceux du gouvernement fédéral.

2105

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que si ma mémoire est bonne, en théorie, du côté fédéral, comme je vous dis, si ma mémoire est bonne, c'est qu'une commission fédérale d'examen peut être formée dès la signification d'un projet, c'est-à-dire par exemple mardi, il y a un projet déposé, mercredi, en théorie, le ministre de l'Environnement pourrait former une commission d'examen qui ferait

2110

l'ensemble de l'évaluation; ou le ministre peut attendre le dépôt d'une étude approfondie, avant d'appeler une commission. Donc les deux (2) façons sont possibles.

2115 Mais il faut comprendre que techniquement, au moment où on se parle, il est possible que si on avait un projet de forage qui était déposé demain matin, "offshore", il pourrait survenir la situation suivante, c'est qu'une commission fédérale d'examen se formerait disons la semaine prochaine. C'est possible, techniquement, selon la loi, c'est possible, de mémoire.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

2120

Exactement.

2125 Les modifications qui ont été apportées l'an dernier à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale font qu'il doit être pris une décision dès le début, dès le dépôt d'une demande d'autorisation d'un projet, à savoir s'ils vont en commission ou s'ils vont simplement en étude approfondie. Mais le choix est définitif.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130

Dans ce cas-là, le choix serait définitif?

**PAR M. ROBERT JOLY:**

2135

Oui, c'est ça. Alors s'ils décident d'aller avec un examen approfondi, une étude approfondie, ils ne reviendraient pas avec une commission.

2140 Mais le mécanisme qui va être utilisé par le gouvernement fédéral, et là, je parle en connaissance générale, parce que j'ai pas l'application de la loi du Québec, mais ce que ferait à ce moment-là l'autorité responsable fédérale, c'est qu'elle ferait des premières consultations préalables sur la nature du projet et si, à l'évidence, avec les premiers renseignements, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un projet important avec des conséquences qui risquent d'être importantes, alors il y aurait dès le départ assignation d'une commission fédérale pour faire l'examen du projet.

2145

2150

Dans le cadre de l'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, pour les autres projets, les projets qui sont assujettis aux études respectives, alors il est très clair dans notre esprit que puisque dans beaucoup de cas, on est en mesure, nous, de déterminer que certains projets vont toujours en audience publique, je prends le cas par exemple des lieux d'enfouissement sanitaire ou d'un projet énergétique, je pense qu'il y a pas de secret pour personne, cent pour cent (100 %) de ces projets, il y a des demandes d'audiences publiques, alors c'est clair et net, dans ce cas-ci, qu'il y aurait nécessairement, du côté fédéral, examen par une commission dès le départ.

2155 Ce serait connu, dès que le projet serait déposé, il serait clair qu'il y aurait examen par une commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2160 Très bien.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2165 Un peu dans le même sens de la question, mais en reprenant un peu une question que j'avais posée hier, peut-être un peu plus précisément, peut-être monsieur Cantin qui pourrait y répondre, c'est à savoir, étant donné qu'il y a des démarches apparemment entre les différents niveaux de gouvernement pour tenter de coordonner la gestion du territoire dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, est-ce qu'il est encore possible pour les gens du milieu en général d'intervenir et de s'assurer que peut-être, dans ces structures-là, il y ait une voix au chapitre, un peu comme ce qui est proposé pour la côte ouest, il y aura un comité aviseur de formé, de tous les intervenants du milieu, pour aviser les gouvernements sur différents éléments, et non pas nécessairement attendre toujours du cas par cas.

**PAR M. CAROL CANTIN:**

2175 Pour l'instant, à l'état où sont les discussions, comme je mentionnais, elles sont vraiment à un niveau très très très préliminaire, où on discute, comment pourrait-on, les deux (2) gouvernements, travailler ensemble sans remettre en question les prétentions des parties sur la propriété du golfe Saint-Laurent.

2180 Donc ce sont des discussions qui touchent beaucoup ce niveau-là, donc on n'en est vraiment pas encore à un niveau qui dirait, bien, est-ce qu'on va créer un office, on n'en est même pas là, quelle sera la structure, le fonctionnement. Les principes qui sont discutés sont à un niveau beaucoup plus globaux, généraux.

2185 Mais toutefois, moi je prends note, puisque je participe à l'occasion à ces rencontres-là, qui sont généralement des rencontres ministérielles ou sous-ministérielles, je prends note que la préoccupation effectivement des groupes des intervenants à se faire entendre lors des différentes étapes, en tous les cas, du processus de mise en valeur, soit prise en compte, qu'il y ait vraiment un processus de consultation.

2190 Et je pense, je ne vois pas la difficulté que même – c'est sûr que je peux pas prétendre parler pour le gouvernement du Canada, mais je pense qu'il serait d'accord qu'il y ait un processus de consultation publique, peut-être en tous les cas qui régisse un petit peu ou du moins, qui informe à tout le moins les groupes et la population sur l'état des travaux.

2195

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président!

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Gilbert.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2205

Je voudrais apporter deux (2) points de précision sur la discussion qui vient de précéder.

2210

D'abord, dans un premier temps, en ce qui a trait à ce que vous mentionnez comme étant une étude approfondie qui peut justifier un examen par une commission fédérale dans le contexte de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, en fait de la façon que ça fonctionne, c'est quand il y a une étude approfondie qui est commandée selon les dispositions de la loi, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, en général, va permettre des commentaires du public, et sur la base de ces commentaires du public là sur le projet en question, le ministre de l'Environnement peut déterminer que le projet va être référé à l'autorité responsable pour suivre un processus d'évaluation environnementale normal, ou que le projet va être référé à un examen public indépendant. Ça, c'est dans les éléments de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

2215

2220

Maintenant, concernant le deuxième point, où il y avait une discussion si par exemple il y avait une entente fédérale-provinciale pour l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale, en fait, je vais vous référer à un projet qui a soulevé beaucoup de passions il y a à peu près dix (10) ans, c'était le projet Grande-Baleine. À l'époque, le projet Grande-Baleine, il existait pas d'entente fédérale-provinciale pour l'harmonisation des processus fédéraux, mais il y a quand même une entente qui a été faite pour l'examen spécifique de ce projet-là, entre le fédéral et le provincial, pour n'avoir qu'une seule commission.

2225

2230

Donc s'il y avait pas d'entente demain matin entre le fédéral et le provincial pour l'harmonisation des processus fédéraux en général, pas nécessairement sur une base de projet par projet, mais pour l'harmonisation des processus fédéraux et provinciaux, il peut quand même y avoir des ententes sur une base de cas par cas, selon les projets, pour éviter une duplication d'efforts et puis s'assurer qu'il va y avoir une commission conjointe qui va être faite.

2235

Et la façon d'avoir une commission conjointe, ça peut être un représentant provincial qui va être nommé sur une commission, je pense qu'il existe toutes sortes de possibilités, et tout dépend de la nature des négociations qui sont faites pour en venir à une entente comme ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240 Je vous remercie de la précision.

Madame Belan, ça va?

**PAR Mme FRANÇOISE BELAN:**

2245 Oui, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250 Alors nous allons faire une pause de quelques minutes.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2255

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTION DE LA COMMISSION**

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avant d'inviter notre prochain participant, monsieur Gilbert, est-ce que vous êtes toujours en ligne, nous avons une question qui nous a été envoyée par courriel, du Comité côtier des Escoumins, la rivière Betsiamites, ça concerne: est-il possible de connaître le budget global annuel actuel et consacré au cours des dix (10) dernières années par Pêches et Océans Canada et les autres organismes de recherche sur les écosystèmes du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent.

2270 Est-ce que Pêches et Océans tient des statistiques concernant les recherches que Pêches et Océans fait et potentiellement d'autres organismes, sur l'estuaire et le golfe?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2275 C'est une question très large, monsieur le Président. Est-ce que c'est possible de me référer par courriel la question de ladite personne, pour que moi je puisse la référer aux instances régionales ici, qui pourront l'examiner avec plus de détail.

2280 Parce que moi, c'est certain que nous autres, on a de l'information essentiellement sur les sciences, mais il y a d'autres secteurs qui sont aussi impliqués sur cet aspect-là.

Ça fait que, si possible, est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie de la question, je la référerais aux instances régionales pour qu'on l'examine plus à fond.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Nous allons vous l'envoyer par écrit, ça vous permettra de regarder qu'est-ce que vous pouvez fournir comme information sur les budgets de recherche de Pêches et Océans, entre autres. On va vous l'envoyer.

2290 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

D'accord, merci beaucoup.

2295

2300

**GABRIELLE LANDRY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305

Étant donné que monsieur Gilbert ne sera en ligne que cet après-midi, il y avait deux (2) personnes, il y avait madame Gabrielle Landry, je sais pas si elle est ici, qui désirait adresser des questions à Pêches et Océans, donc du côté de monsieur Gilbert.

2310

Si vous voulez vous avancer, nous allons à ce moment-là procéder avec madame Landry.

Il y avait également madame Lucie D'Amours, que nous allons inviter immédiatement après, pour adresser ses questions à Pêches et Océans.

2315

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, pour les besoins de la Commission, si nécessaire, je peux me rendre disponible demain après-midi, si la Commission poursuit ses travaux jusqu'à ce moment-là.

2320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Alors madame Landry, allez-y pour Pêches et Océans.

2325

**PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

Bonjour, merci beaucoup.

2330

J'ai bien écouté vos directives d'hier, à l'effet qu'il fallait pas faire de préambule ni de prise de position, je vais m'y tenir mais je tiens aussi, par exemple, à préciser que je ne suis pas ici à titre individuel mais à titre de directrice de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, et qu'on représente autour de cinq cents (500) pêcheurs et aides-pêcheurs qui sillonnent le golfe pour récolter différentes espèces. Et donc, mes questions sont toutes axées sur la question des pêches commerciales.

2335

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2340

**PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

2345 La question que j'aurais d'entrée de jeu à monsieur Gilbert, c'est qu'on sait qu'il y a des travaux de levés sismiques qui ont eu lieu en novembre et décembre 2002, à la jonction des secteurs de pêche 4RST dans le golfe Saint-Laurent, ça a été fait par l'équipe de GSI.

2350 Est-ce que dans ce cadre-là, votre ministère avait émis plusieurs recommandations, notamment vous aviez des préoccupations en regard du sébaste, qui est une espèce qui est frappée d'un moratoire sur les activités de pêche depuis 94 maintenant, et le ministère des Pêches et Océans avait émis beaucoup de recommandations concernant des préoccupations que vous aviez sur l'impact éventuel sur le sébaste.

2355 Est-ce que vous avez pu faire une analyse des levés sismique qui se sont tenus dans ce secteur-là, est-ce que vous avez pu vérifier s'il y avait eu des impacts ou non sur la ressource sébaste, et est-ce que vous avez pu vérifier si les recommandations que vous aviez faites à cette époque-là ont été respectées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360 Monsieur Gilbert.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2365 Monsieur le Président, tout d'abord effectivement, quand Pêches et Océans a été consulté par l'Office national de l'énergie concernant les impacts potentiels du projet de relevés sismiques qui s'est fait, nous, à l'époque, le projet s'appelait le projet du détroit de Cabot, Pêches et Océans a émis un certain nombre de recommandations.

2370 Je m'étendrai pas sur les recommandations qui sont peut-être un petit peu moins probantes, mais je vais m'attarder à la question qui a été soulevée par madame Landry, qui est essentiellement la question du sébaste.

2375 Effectivement, Pêches et Océans avait de fortes préoccupations vis-à-vis les impacts des relevés sismiques sur le comportement de reproduction du sébaste. Les informations dont nous disposons nous indiquent que la région où se sont effectués ces relevés sismiques là est une région importante pour la reproduction du sébaste entre le mois d'octobre et décembre, et le comportement de reproduction du sébaste est un peu différent de ce qu'on retrouve chez les autres espèces de poissons de fond, dans le sens où chez le sébaste, la fécondation est interne. Donc il y a vraiment un comportement de copulation entre le mâle et la femelle, et la fécondation est interne.

2380

Donc c'est un comportement qui est assez différent des autres espèces, et dans ce contexte-là, Pêches et Océans avait des préoccupations sur les impacts possibles des sons

2385 émis par les canons sur ce comportement-là qui, ultimement, aurait pu potentiellement affecter le succès de la reproduction pour une espèce qui, comme le mentionnait madame Landry, fait l'objet d'un moratoire.

2390 Alors ces préoccupations ont été soulevées auprès de l'Office national de l'énergie. L'Office national de l'énergie en a tenu compte mais a quand même décidé d'autoriser le projet au début du mois de décembre 2002.

2395 Disons qu'en vérité, l'Office national de l'énergie n'a pas suivi toutes les recommandations du MPO en ce sens, le MPO a manifesté son désaccord, si on veut, avec la décision auprès de l'ONE, et il y a certains travaux qui se sont effectués en parallèle avec ces relevés sismiques là, qui se sont effectués surtout à l'extérieur du golfe par des chercheurs de la région de Terre-Neuve en collaboration avec nos chercheurs au MPO.

2400 Et on a pu observer qu'au moment où les relevés sismiques se sont effectués, que la reproduction avait été effectivement complétée par la population qui se reproduit habituellement dans le secteur aval du chenal laurentien où s'effectuaient les relevés sismiques.

2405 Par conséquent, même si l'ONE n'a pas suivi toutes les recommandations du MPO en ce sens-là, il y a pas de raison de croire qu'il y a eu impact majeur sur la ressource comme telle ou sur le succès de la reproduction, car en fin de compte, la reproduction avait été complétée à ce moment-là.

2410 Les informations dont on dispose nous indiquent que l'espèce se reproduit généralement entre le mois d'octobre et le mois de décembre, mais il y a pas de date précise à l'intérieur desquelles on peut certifier avec certitude qu'ils sont en période de reproduction, il y a des variations d'une année à l'autre.

2415 Et dans ce contexte précis là, en 2002, il s'avère, selon les informations qu'on a obtenues par les observations de nos chercheurs qui étaient sur les navires de recherche dans la région de Terre-Neuve, que la reproduction avait effectivement été complétée à ce moment-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420 Oui, madame Landry.

**PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

2425 Est-ce que le ministère des Pêches et des Océans est en mesure de vérifier, par exemple au niveau des corridors qui sont ciblés lorsqu'un promoteur fait des levés sismiques dans le golfe Saint-Laurent, il cible des corridors de travail, est-ce qu'au niveau du ministère, vous êtes en mesure de vérifier si ces corridors-là sont respectés, d'une part, et d'autre part,

2430 est-ce que vous avez, comme par exemple on a, nous, dans nos bateaux de pêche, des observateurs indépendants du promoteur, des observateurs à bord du bateau, pour vérifier et donner rapport sur les activités, les territoires de pêche qui sont sillonnés, et les activités d'un promoteur quelconque en termes de levés sismiques dans le golfe.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2435 Bon, pour répondre à cette question-là, dans les différents avis que le MPO a formulés aux instances qui prenaient des décisions pour autoriser des projets d'exploration sismique, que ce soit l'Office national de l'énergie ou les Offices Canada-Terre-Neuve ou Canada-Nouvelle-Écosse, Pêches et Océans, à ma connaissance, n'a jamais formulé de recommandation à l'effet qu'on demandait à avoir un observateur indépendant qui enregistre toutes les activités du promoteur et fait des rapports conséquents à Pêches et Océans ou tout simplement aux Offices  
2440 qui sont responsables de l'autorisation.

Maintenant, je dois avouer que c'est une excellente suggestion de faire ces vérifications-là, de façon à s'assurer que le promoteur remplit toutes les obligations qui étaient liées à l'autorisation qui a été fournie. Maintenant, souvent, cette décision-là revient aux Offices, de  
2445 décider eux-mêmes s'ils vont suivre cette recommandation-là d'avoir des observateurs sur les navires, indépendants, qui vont permettre d'enregistrer différentes informations.

Il n'en reste pas moins que dans les différents projets d'exploration sismique, Pêches et Océans recommandait souvent d'avoir des observateurs pour les mammifères marins, ces  
2450 recommandations-là étaient, de façon générale, suivies, et les Offices, de façon presque systématique je crois maintenant, demandent à avoir des observateurs pour les mammifères marins.

Maintenant, il est possible de faire des recommandations similaires pour s'assurer que  
2455 toutes les opérations suivent les plans qui ont été préétablis, et respectent toutes les mesures d'atténuation que le promoteur a proposées dans son étude d'impact, mais cette décision-là, à savoir si effectivement, il va y avoir des observateurs indépendants, revient aux autorités qui émettent les permis, soit à l'Office national de l'énergie, les Offices Canada-Terre-Neuve, Canada-Nouvelle-Écosse.  
2460

Mais je prends bonne note du commentaire de madame Landry, dans le sens que Pêches et Océans pourrait effectivement recommander qu'il y ait des observateurs indépendants, comme ça, qui soient mis sur les navires, de façon à s'assurer que tout suit les plans qui sont préétablis.  
2465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Landry.

2470 **PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

Oui, j'aurais une autre question pour monsieur Gilbert; en fait, j'en aurais beaucoup d'autres, mais je sais qu'il y a d'autres intervenants, j'ai aussi des questions pour le Comité d'experts.

2475

Alors monsieur Gilbert, tantôt je vous écoutais préciser, vous avez précisé que depuis qu'i y a des levés sismiques qui sont effectués dans le golfe, que vous aviez pas eu l'occasion ou pas eu les moyens de faire des analyses d'impact des levés sismiques, depuis 80, et qu'il était très difficile pour vous d'établir un lien entre par exemple les changements dans l'abondance de certains stocks et les activités de levés sismiques qui se sont déroulées dans le golfe Saint-Laurent. Vous sembliez dire que vous étiez pas en mesure de le faire.

2480

Est-ce qu'aujourd'hui, est-ce qu'aujourd'hui, avec ce qui s'est passé dans 4RST, dans ce secteur-là, est-ce que vous êtes mieux outillé pour le faire, est-ce que vous êtes en mesure de pousser les analyses, aujourd'hui, plus aujourd'hui que dans les années quatre-vingt.

2485

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gilbert.

2490

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, en fait ce que j'a affirmé tantôt en lien avec les séries historiques de données d'abondance de stocks, de débarquement, etc., ce sont des données qui ont été ramassées, incluses dans des bases de données, c'était des données qui étaient essentiellement orientées vers la pêche.

2495

À l'époque, il faut bien comprendre qu'au début des années quatre-vingt à aller probablement jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, il y avait aucune donnée qui était colligée dans ces bases de données là qui pouvaient permettre de dresser une interprétation qui découlerait d'impacts possibles d'exploration sismique.

2500

Il faut bien comprendre que quand on décide de vouloir répondre à des questions précises comme ça, il faut que la base de données dont on dispose se prête à ce genre d'analyses là ou puisse permettre de répondre à la question. Le commentaire que j'ai effectué tantôt, c'est que justement, les données n'ont pas été colligées de façon à répondre à des questions spécifiques comme ça, mais essentiellement pour mieux gérer les pêches comme telles.

2505

Donc dans ce contexte-là, ma présomption de tout à l'heure mentionnait, disait simplement que je doute qu'on puisse arriver à de telles conclusions, avec les bases de données dont on dispose.

2510

2515 Ça n'empêche pas que peut-être une analyse pourrait être faite, et je peux me charger  
de passer l'information aux personnes responsables de ces programmes-là, qui sont  
concernés. Mais à prime abord, je doute que les données qu'on a colligées jusqu'à maintenant,  
pour les débarquements et puis qui découlent des missions de recherche d'évaluation de  
stocks, puissent se prêter à ce genre d'analyses là et apporter des réponses claires, à savoir  
est-ce qu'il y a un impact ou non de l'exploration sismique qui s'est faite au début des années  
2520 quatre-vingt ou vers la fin des années quatre-vingt-dix sur l'abondance des stocks de poissons.

Souvent les variations qu'on va observer dans les stocks de poissons qui pourraient être  
liées à ça, surtout dans le contexte actuel, vont probablement être masquées par tous les  
changements qu'on a vus au niveau de l'environnement, qui découlent du climat, et au niveau  
2525 des stocks, qui découlent du déclin des stocks de poissons de fond par exemple, ou de  
l'augmentation de certains stocks de crustacés, par exemple.

Donc ces informations-là peuvent être masquées à l'intérieur de ces grandes  
tendances-là, et ça pourrait être difficile de dégager les effets d'exploration par exemple des  
2530 effets de la pêche ou des changements dans le climat.

C'est un peu la précision que je voudrais apporter sur les informations que j'ai données  
tantôt.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Est-ce que ça va, madame Landry?

2540

**PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

Oui.

2545 J'aurais, si vous me le permettez, des questions pour le Comité d'experts. Je sais que  
ma période de questions est un peu plus longue, mais j'oserais dire que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2550 J'ai des personnes inscrites au registre, disons, je vous ai passée un peu en avant en  
disant, bien, si monsieur Gilbert n'est disponible que cet après-midi, mais je peux vous inviter à  
vous inscrire à ce moment-là. Nous allons faire tourner le registre en fonction des inscriptions.

2555 Monsieur Gilbert serait disponible demain pour répondre à des questions également, par lien téléphonique, on pourra revenir aussi. Et bien entendu, le Comité va être là ce soir pour répondre à des questions.

2560 Ça nous permettrait, à ce moment-là, de maintenir autant que possible l'ordre d'inscription au registre.

**PAR Mme GABRIELLE LANDRY:**

Très bien.

2565

---

**LUCIE d'AMOURS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2570

Il y avait également madame Lucie d'Amours, si elle est ici cet après-midi pour poser des questions à monsieur Gilbert, pendant qu'on l'a au bout de la ligne.

Allez-y pour monsieur Gilbert!

2575

**PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Bonjour.

2580

Hier soir, j'avais mentionné que les levés qui avaient été faits sur le site du Old Harry, d'après mes données, il y avait des levés qui avaient été faits au mois d'août, j'avais vu ça sur le site de l'Office Canada-Terre-Neuve, qu'ils ont fait des levés le 21 août, et qu'ils ont fait des levés ensuite en 2002, en décembre.

2585

Mais pour ce qui est du 21 août, je me demandais si Pêches et Océans, dans un premier temps, était au courant et avait ce régime de levés, en 98, sur le site Od Harry.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2590

Au mois d'août 98.

Monsieur Gilbert, êtes-vous au fait de ces levés à cette période-là?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2595

Oui, effectivement, le levé sismique auquel fait référence madame d'Amours, effectivement, Pêches et Océans, le processus d'évaluation environnementale en vertu de l'ACEE était coordonné par l'Office national de l'énergie, Pêches et Océans a fourni des avis à l'Office national de l'énergie en lien avec ces levés sismiques là.

2600

Et les préoccupations, essentiellement, à l'époque, tournaient autour des impacts potentiels des levés sismiques sur les organismes qui étaient essentiellement planctoniques.

2605

Il faut comprendre qu'à cette époque-là, en 1998, c'était le premier projet auquel était confronté Pêches et Océans dans la région du Québec, dans le golfe du Saint-Laurent. À l'époque, il y avait pas autant d'informations qui était disponible sur les impacts des levés sismiques sur différents types de ressources halieutiques ou que peut-être l'avis qui a été fourni à cette époque-là n'était pas aussi étoffé que ceux qui ont été fournis l'automne dernier, dans le contexte des projets de GSI.

2610

Pour ce qui est des mammifères marins spécifiquement, les avis qui ont été émis en 98 ne tenaient pas compte nécessairement des mammifères marins, parce qu'à l'époque, la situation du projet et la période de l'année durant laquelle le projet était effectué ne représentait pas une période ou un endroit qui était particulièrement critique pour les mammifères marins, contrairement au projet de GSI qui a été proposé l'automne dernier.

2615

Mais Pêches et Océans a effectivement fourni un avis à l'Office national de l'énergie, en lien avec ce projet-là.

2620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, madame d'Amours.

**PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

2625

Donc vous êtes après me dire que vous avez des études pendant ces levés, est-ce que c'est ça que je dois comprendre aussi?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2630

Non, en fait, ce que je dis, c'est quand Pêches et Océans fournit un avis, c'est que Pêches et Océans fournit un avis sur les impacts potentiels des levés sismiques en tenant compte de l'information disponible. On n'a pas effectué d'étude en marge de ces relevés-là.

2635 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Alors par rapport à cette période qu'on sait être une période maximale de productivité dans le golfe, dans le rapport on dit que:

2640 "Les levés sismiques tuent cent pour cent (100 %) du plancton, phyto et zooplancton, dans un rayon de un (1 m) à cinq mètres (5 m) des canons et causent des dommages létaux jusqu'à six point cinq mètres (6,5 m)."

On mentionne aussi, et je cite:

2645

"Seulement un pour cent (1 %) de cette biomasse sera perdu si elle est uniformément distribuée dans les cinquante premiers mètres (50 m) du rayon de l'onde sonore."

Page 148. On dit aussi, un petit peu plus loin, que:

2650

"Les levés sismiques pourraient ainsi causer un effet négligeable sur le plancton."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655 Je crois que c'est important de dire dans quel contexte ça a été écrit. Ça, les documents auxquels vous faites référence...

**PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

2660 C'est le rapport d'experts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2665 C'est le rapport d'experts, donc on pourrait aller en même temps du côté des experts, c'est-à-dire lorsque les experts déclarent ça, est-ce que c'est en période de productivité biologique maximale, en période estivale ou c'est tard à l'automne. Il y a peut-être des nuances à faire aussi, également, en rapport avec ça.

2670 On pourrait peut-être laisser monsieur Gilbert répondre, et on pourrait passer du côté du Comité, ensuite.

**PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

2675 J'avais une question plus précise, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, allez-y.

2680 **PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

Je me demandais si on avait tenu compte des migrations saisonnières, journalières.

2685 Oui. Par rapport à ce un pour cent (1 %), comme je viens de dire, qu'on suppose que ça va affecter un pour cent (1 %) de cette biomasse, et qu'on dit que l'effet est négligeable sur le plancton, je voyais dans les références dans le rapport qu'il y avait quand même des documents sur la migration du plancton, qui se retrouvaient dans ces références-là.

2690 Et je lisais aussi un autre livre, en tant que biologiste et enseignante qui parle pas mal de chaîne alimentaire, dans les carnets de l'océanographie, ici, qui ont été écrits par Anne Rossignol pour l'Institut national de recherche scientifique, on dit que:

2695 "La dérive est périlleuse pour les larves planctoniques dont à peine point zéro un pour cent (0,01 %) – un centième de un pour cent (0,01 %) – survivent plus de quelques mois."

2700 C'est page 28, dans ce livre. Alors si point zéro un pour cent (0,01 %) repeuple la chaîne alimentaire au complet, comment peut-on dire que un pour cent (1 %) de la biomasse est négligeable et sur quoi se base-t-on pour dire que c'est négligeable, est-ce qu'il y a des études là-dessus?

2705 Aussi, est-ce qu'on a évalué ou est-ce qu'on pourrait évaluer théoriquement ce que ça représente, une perte de un pour cent (1 %) de la biomasse planctonique, par rapport au reste de la chaîne alimentaire, quand on sait que ça prend dix mille tonnes (10 000 t) de plancton pour faire une tonne (1 t) de morues; est-ce qu'on pourrait évaluer ces impacts à partir de calculs théoriques sur nos pêcheries.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2710 Je vais laisser aller le Comité tout d'abord, et laisser monsieur Gilbert réagir ensuite.

Alors du côté du plancton, étant donné que c'est un document qui a été produit par le Comité, est-ce qu'on peut avoir des informations concernant l'impact appréhendé.

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

2715 Ce que madame d'Amours mentionnait est exact, et dans le rapport du Comité, effectivement, il y a une mortalité planctonique associée aux levés sismiques, ils sont contraints à une distance relativement proche des explosions.

2720 Et lorsque le rapport dit que c'est négligeable, c'est plus dans le sens que cette mortalité-là, par rapport à l'abondance relative du plancton dans l'ensemble du golfe, la mortalité qui a lieu tout proche des levés sismiques, des transects de levés sismiques, ne représente pas nécessairement une biomasse très importante par rapport à l'ensemble de la biomasse disponible en termes planctoniques pour le golfe, étant donné les mouvements de courant, etc.

2725 Alors c'est plus dans ce sens-là que le rapport parlait de faits négligeables. D'autant plus que le plancton, beaucoup d'espèces de plancton ont une reproduction assez rapide, peuvent des fois même doubler en peu de temps, les populations de plancton.

2730 Donc ce sont tous des effets, différentes caractéristiques sur lesquelles les experts se sont basés pour dire que ça avait un effet négligeable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2735 Du côté de Pêches et Océans, monsieur Gilbert, de quelle façon Pêches et Océans traite la question du plancton, du zooplancton dans les projets de levés sismiques, dans l'ensemble disons de l'Atlantique.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2740 Bien tout d'abord, monsieur le Président, il est difficile pour Pêches et Océans, je ne commenterai pas la valeur du un pour cent (1 %) qui est citée dans le rapport du Comité d'experts...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2745 J'en conviens.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2750 ...parce qu'on n'a pas vu les calculs, on n'est pas habilité à avoir tous les détails qui ont mené à ce chiffre-là.

2755 Ce que je peux dire au nom de Pêches et Océans, c'est qu'effectivement, il est vrai que les relevés sismiques, les canons à air comprimé peuvent entraîner de la mortalité chez le plancton à une certaine distance de la source qui va jusqu'à six mètres (6 m), mais on a déjà rapporté des distances qui sont quand même moins longues. Mais il n'en reste pas moins qu'à proximité des sources, effectivement, il peut y avoir une mortalité importante du plancton.

2760 Maintenant, quelles sont les implications de cette mortalité-là pour la productivité d'une région donnée ou pour la productivité de l'ensemble du golfe, selon, nous, les informations et les consultations qu'on a menées auprès de nos experts dans le contexte des projets de GSI

2765 l'automne dernier, la conclusion était qu'étant donné la couverture ou, en tout cas, la distance qui était couverte par les relevés sismiques était quand même relativement faible par rapport à toute la surface du golfe, si on tient compte juste d'un petit corridor d'à peu près six (6 m) à douze mètres (12 m) autour de la source, il est évident que la conclusion de Pêches et Océans a été de dire qu'effectivement, les impacts potentiels des relevés sismiques, dans le contexte des projets de GSI, étaient vraisemblablement négligeables sur le plancton.

2770 Maintenant, je voudrais juste apporter un bémol à l'affirmation de madame d'Amours concernant la comparaison du un pour cent (1 %) rapporté dans le rapport du Comité d'experts avec le point zéro un pour cent (0,01 %) de survie rapporté dans le document de madame Rossignol.

2775 Effectivement, il y a des très très grandes mortalités naturelles des larves de poissons et d'invertébrés dans la colonne d'eau après la ponte. Il faut comprendre que souvent, les populations, les adultes pondent des milliers et des milliers d'œufs, des millions dans plusieurs cas, pour un seul individu, et que ces œufs-là sont répartis dans la colonne d'eau et dans le plancton et se déplacent au gré des courants, de façon passive souvent, et que la survie, au bout de quelques mois, de tous ces œufs-là, si on prend l'ensemble de la production d'œufs par une population donnée, effectivement la mortalité est énorme. De sorte que quand on arrive à recruter à l'âge adulte, on voit une fraction infime de point un pour cent (0,1 %) des larves qui se rendent à l'âge adulte.

2785 Maintenant il est difficile de comparer quelles sont les implications de levés sismiques pour affecter ce pourcentage-là. À prime abord, les scientifiques seraient portés à croire que les levés sismiques vont probablement avoir beaucoup moins d'impacts que va avoir la mortalité naturelle, soit la prédation ou d'autres sources de mortalité potentielle, par rapport à des levés sismiques.

2790 Donc j'apporterais un bémol sur la possibilité de comparer ces deux (2) chiffres-là. Mais la recommandation qui a été faite de Pêches et Océans à l'Office national de l'énergie, c'était que les impacts potentiels sur le plancton étaient relativement négligeables.

2795 Il faut tenir aussi en tête qu'effectivement, durant la période estivale, c'est une période qui est plus productive, mais l'essentiel de la production planctonique, elle, s'effectue essentiellement au printemps et en début d'été.

2800 Ça fait que si on prend en compte que les relevés sismiques au nord des Îles-de-la-Madeleine ont été effectués au mois d'août, il est fort à croire que la majorité de la production planctonique, la forte période s'était écoulée. Et ça, il existe des données dans la littérature qui vont vous donner les périodes de production accrues dans la colonne d'eau.

Il faut aussi tenir en tête que c'est pas le même niveau de production qu'on va avoir partout dans le golfe, à un moment donné. Il y a des régions qui vont être plus productives sur

2805 une base annuelle, que d'autres, il y a des régions qui produiront pas beaucoup de plancton à une période de l'année, tandis que d'autres qui vont donner de la production à cause de facteurs physiques importants, qui vont donner de la production à longueur d'année.

Alors il y a tout ça qu'il faut garder en tête, quand on évalue ces différentes données-là.

2810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

2815

Est-ce que ça va, madame d'amours?

**PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

2820

Oui, mais j'ai pas de réponse par rapport aux études qui auraient pu être faites pour calculer l'impact sur les pêcheries, quand on pense que notre homard, on dit qu'il y a moins de un pour cent (1 %) des larves de homard, qui supportent nos pêcheries en ce moment, qui arrivent à maturité huit (8) ans plus tard, au stade commercial.

2825

Pour avoir participé à des études d'évaluation de la recrue du homard dans le fond de l'eau, c'est à peu près à ce moment-là, vers la mi-août, que la plupart des larves commencent leur période benthique, et on sait qu'elles sont très fragiles.

2830

Ça fait que j'aimerais ça qu'on garde en tête que des fois, notre chaîne alimentaire repose sur pas beaucoup et l'impact peut être beaucoup plus qu'on pense, et un pour cent (1 %), ça peut être beaucoup.

2835

J'avais d'autres questions, aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2840

Alors vous pourrez revenir au registre, parce que nous allons passer aux gens inscrits au registre.

**PAR Mme LUCIE d'AMOURS:**

2845

J'avais une autre question pour monsieur Gilbert, si je peux me permettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il va être ici demain.

2850 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président, est-ce que je peux apporter une petite précision au dernier point qui a été soulevé par madame d'Amours.

2855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

2860 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Nous, dans les avis qu'on a formulés à l'ONE, on s'est assuré que le promoteur respecte un seuil de pas effectuer des levés sismiques à moins de trente mètres (30 m) de profondeur à proximité des Îles-de-la-Madeleine. Et selon les informations qu'on a en main, la majorité des larves de homard qui sont produites autour des Îles-de-la-Madeleine restent à proximité des côtes et la sédimentation des larves vers le fond et leur transformation en juvénile s'effectue à proximité des côtes.

Et si je me souviens bien, je vais vérifier quand même l'information, il me semble que l'évitement des fonds de moins de trente mètres (30 m) de profondeur permettait d'éviter tout impact potentiel sur le homard aux Îles-de-la-Madeleine.

2870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2875 Alors je vous remercie.

2880 

---

**MIREILLE CHARTRAND**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, nous allons inviter monsieur Antoine Langford à venir adresser ses questions. Monsieur Langford n'est pas ici.

Nous allons passer à madame Mireille Chartrand. Bonjour madame, à vous la parole.

**PAR Mme MIREILLE CHARTRAND:**

2890

Alors voilà, ma première question est la suivante! Le président de l'Association des pêcheurs de crabe des neiges, secteur 19, situé en Nouvelle-Écosse, mentionnait dans un journal de sa localité, en mars 2004, à propos de la permission accordée à Corridor Ressources d'effectuer des levés sismiques au large du Cap-Breton, que la plupart des gens s'accordaient pour dire qu'il n'y avait aucune évidence scientifique des effets des levés sismiques sur les stocks de crabes.

2895

L'auteur de l'article présentait l'exemple de quelqu'un qui est exposé à un virus virulent; si cette personne ne décède pas directement sur place, peut-on en déduire que cette personne n'est pas contaminée et ne subira pas d'effets secondaires.

2900

Apparemment, il y aurait eu des prélèvements d'individus, donc de crabe des neiges, dans le secteur exposé aux levés sismiques en décembre 2003, et des individus également prélevés loin de la zone d'exposition pour fins de comparaison. Ces échantillons ont été envoyés pour analyse dans des laboratoires du ministère des Pêches et Océans à Moncton et à St-John, les résultats devraient être présentés en septembre par Pêches et Océans.

2905

Toujours selon la lettre de l'Association des pêcheurs de crabe de la Nouvelle-Écosse, une étude primaire aurait été réalisée à Terre-Neuve, et qui indiquerait que les sujets soumis aux levés sismiques seraient beaucoup plus actifs après l'exposition. Mentionnons que cette étude a, semble-t-il, été conduite par une firme mandatée par Corridor Ressources. Cette étude ne révélerait cependant pas la raison de l'hyperactivité des sujets, est-ce un effet positif ou négatif.

2910

En attendant les résultats de ces études, n'est-il pas un peu prématuré de conclure, comme le fait le rapport du Comité d'experts, sur le fait que les impacts sur les mammifères marins constituent le premier et le principal enjeu environnemental lié aux levés sismiques. D'autres organismes vivants sont susceptibles d'être affectés. Il est d'autant plus difficile d'évaluer les effets résiduels liés à des levés sismiques, étant donné que certains organismes n'auront peut-être pas de réaction immédiate et subite à des effets sonores.

2915

2920

Alors la question: Serait-il possible d'avoir un peu plus de précisions quant aux études qui sont présentement faites par Pêches et Océans, relatives à ces levés sismiques là, puis qui pourraient aussi nous permettre de confirmer ou d'infirmer les affirmations qui sont faites dans cette lettre. Alors ma question s'adresse donc à Pêches et Océans.

2925

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Monsieur Gilbert, la semaine dernière, nous avons eu l'occasion de discuter à une (1) ou deux (2) reprises du suivi sur le crabe des neiges à l'Île du Cap-Breton, monsieur Gilbert, est-ce que vous pourriez apporter des précisions à ce sujet, quels sont les résultats préliminaires du suivi et à quel moment peut-on escompter obtenir un rapport plus final sur ce suivi.

2930

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2935 Comme je le mentionnais la semaine dernière, monsieur le Président, l'étude qui est en cours sur le crabe des neiges, sur les impacts potentiels des relevés sismiques sur le crabe des neiges dans le sud du golfe, près de l'Île du Cap-Breton, c'est une étude qui est en cours. Cette étude-là se déroule en deux (2) étapes.

2940 Dans une première étape, il y a des cages qui ont été mises à l'eau précédemment à la conduite des relevés sismiques au large du Cap-Breton, au mois de décembre, il y a plusieurs séries de cages qui ont été mises à l'eau au site même où il va s'effectuer les relevés sismiques, et un site qu'on appelle de référence, en jargon scientifique, qui était le moyen de la source et qui n'est pas assujetti aux sons générés par les canons à air ou disons certainement dans une mesure négligeable.

2945 Il y a une première série de cages qui ont été relevées immédiatement après les relevés sismiques, pour vérifier les différences de mortalité entre les cages insonifiées, donc dans le site où s'effectuaient les levés sismiques, et avec les cages au site de référence. Un premier résultat préliminaire que je peux dire à ce stade-ci, c'est qu'il y a pas de différence dans la mortalité entre les cages insonifiées et les cages à des sites de référence, qui a été observée par les chercheurs.

2950 Par le fait même, il y a des crabes qui ont été prélevés aussi de ces cages-là pour être examinés en laboratoire, il y a des préparations lamistologiques, pour regarder si les ondes sismiques auraient pu induire des lésions sous-létales aux individus qui ont été exposés, ces études-là sont toujours en cours. Ça, c'est dans une première étape.

2960 Dans une deuxième étape, il y a une autre série de cages qui ont été laissées à l'eau durant toute la période hivernale, et qui vont être relevées je crois incessamment, à la minute que les glaces vont quitter la région, et il y a encore une comparaison entre les crabes insonifiés et les crabes à des sites de référence qui va être faite pour mesurer s'il y a encore une fois des différences de mortalité, six (6) mois, ou quatre (4) ou cinq (5) mois au moins, après la fin des relevés sismiques, il y a des prélèvement qui vont être faits, encore une fois, pour essayer de détecter des lésions sous-létales, afin de voir s'il y a pas des différences, s'il y a pas eu des impacts des relevés sismiques qui sont pas observables via des mortalités mais plutôt des effets sous-létaux.

2970 Et tout ça encore, c'est des analyses qui requièrent quand même de longues manipulations au laboratoire, et des analyses assez poussées par les chercheurs sous les microscopes, de sorte qu'il sera pas possible de générer les résultats de cette étude-là avant vraisemblablement l'automne prochain.

2975 Mais néanmoins, ce qu'on peut dire à ce stade-ci, c'est qu'immédiatement après les relevés sismiques, il y a pas de différence de mortalité qui a été observée entre les cages insonifiées et les cages qui étaient déposées à des sites de référence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980 Est-ce que vous êtes au fait de la question, madame Chartrand mentionnait un état de suractivité, si j'ai bien compris, chez certains sujets du moins?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2985 Oui, j'ai pris bonne note, et en écoutant la question, moi j'ai vu, on a vu une copie du rapport qui a été produit par la firme LGL, en lien avec cette activité-là, et j'essayais de voir la conclusion du rapport, si effectivement le rapport rapportait une telle conclusion, et quelles étaient les explications qui en découlaient.

2990 J'aimerais avoir l'opportunité de regarder le rapport en détail, afin de vérifier cette information-là et d'apporter des explications additionnelles à la Commission, qui pourraient permettre d'éclaircir cette question-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2995 Est-ce que c'est possible de revenir sur ça demain?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3000 Oui, c'est possible. Je sais que j'ai une copie du rapport quelque part, et je vais regarder la copie, je vais regarder le rapport en détail et je vais essayer d'apporter des informations additionnelles pour les besoins de madame Chartrand.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3005 Très bien.

Oui, madame Chartrand.

**PAR Mme MIREILLE CHARTRAND:**

3010 Oui. Comme deuxième question, j'aimerais revenir sur quelque chose qui a été soulevé hier mais en tout cas, moi, la réponse m'a pas satisfaite, ma question va plus précisément sur le rapport du Comité d'experts.

3015            Alors dans ce rapport, pourquoi a-t-on examiné les enjeux socioéconomiques selon la  
perspective de l'exploitation des gisements, alors que ce n'était pas le mandat du Comité et que  
les aspects environnementaux ont été évalués selon la seule étape de l'exploration sismique.  
Cela ne crée-t-il pas un déséquilibre dans la balance de l'évaluation des potentiels d'impacts, et  
de créer des fausses impressions quant à l'appréciation globale du rapport.

3020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors le Comité, s'il vous plaît. Monsieur Cantin, oui.

3025

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Oui, hier, je crois que nous avons mentionné qu'au niveau des retombées économiques  
liées spécifiquement aux levés sismiques, c'était un petit peu négligeable, donc les experts ont  
donc préféré compléter d'une façon très très très sommaire qu'est ce que pourraient être les  
3030 retombées économiques, sans aller dans les détails d'ailleurs, pour l'ensemble de la mise en  
valeur de l'exploration et de l'exploitation.

3030

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3035

Très bien.

Voulez-vous avoir une précision?

**PAR Mme MIREILLE CHARTRAND:**

3040

Non, ça va, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3045

Très bien.

---

**FRANÇOIS BOURQUE**

3050

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur François Bourque à venir prendre la parole.

3055 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Oui, j'aimerais savoir si c'était dans le mandat du Comité d'experts de regarder l'enjeu socioéconomique, tel que donné par les deux (2) ministres, ou si ça a été une initiative du Comité d'experts.

3060

**PAR M. ROBERT JOLY:**

Le Comité avait pour mandat d'examiner les enjeux environnementaux liés à la conduite de levés sismiques, mais à l'examen même du sujet, il est apparu qu'il y avait des conséquences aussi sur d'autres activités, comme on l'a mentionné, les pêcheries et le tourisme en particulier, qui étaient pas négligeables et qui devaient être traitées, ça devait être regardé sous l'angle socioéconomique, je pense que c'était sous cet angle-là.

3065

Et comme en plus, l'idée était aussi de faire l'examen en fonction du développement durable, bien, il faut nécessairement regarder aussi des aspects sociaux, économiques et environnementaux.

3070

Mais le mandat n'était pas de faire l'évaluation des impacts, qu'ils soient économiques, les impacts économiques que ce soit ceux reliés à l'exploration pétrolière comme telle ou aux conséquences économiques que pourraient avoir ces activités-là sur l'environnement. L'idée était d'en arriver à dégager des enjeux.

3075

Et les enjeux en soi, ils parlent par eux-mêmes, ils sont pas quantifiés parce que c'était pas le mandat du Comité, et les indications qui sont fournies sur les impacts, c'est-à-dire sur les retombées économiques des levés sismiques, suivis éventuellement d'exploration pétrolière étaient là à titre indicatif, parce que c'est clair aussi que les levés sismiques ne sont pas conduits que pour eux-mêmes, ils sont conduits avec une certaine finalité, qui doit conduire à d'autres activités éventuellement.

3080

Et à cette étape-ci, comme monsieur Cantin vient de le mentionner, il s'agit d'une appréciation très très générale, il s'agit pas du tout d'une étude. Et s'il avait fallu faire l'examen complet des conséquences économiques par exemple sur l'ensemble des activités, il aurait fallu beaucoup plus de temps et d'autres types d'expertises.

3085

3090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Alors monsieur Bourque, je vous laisse poser vos questions.

3095

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

Oui, bonjour, messieurs les Commissaires, experts, bienvenue chez nous. Je sais pas si ce serait possible d'avoir la carte du golfe, celle qui était là il y a quelques minutes.

3100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La carte générale du golfe.

3105

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

D'entrée de jeu, en préambule à ma première question, il y a André Pratte, dans La Presse du 18 décembre 2002, qui demandait quelle logique pouvait emmener un gouvernement à bloquer la construction de petites centrales hydro-électriques au nom de l'écologie des rivières, et du même souffle, à ignorer totalement l'écologie du golfe Saint-Laurent. Je trouvais ça bon de le rappeler.

3110

J'ajouterais à cela qu'au-delà de l'écologie, au-delà des baleines, au-delà des poissons, il y a des Madelinots, je pense que ça fait plusieurs qui vous le mentionnent, il y a des nouveaux venus, il y a des Madelinots d'adoption, il y a des Madelinots qui, comme moi, en sont à la neuvième génération sur l'archipel et qui, à eux, j'oserais presque dire à eux seuls, même si ça peut faire prétentieux, justifient grandement le territoire québécois dans le golfe qu'on voit là. Si vous enlevez les Îles-de-la-Madeleine dans le golfe Saint-Laurent, vous allez voir que le territoire québécois va être amputé de peut-être cinquante pour cent (50 %).

3115

3120

Vous pouvez me traiter de prétentieux, ça me dérange pas, je pense que c'est la réalité, la réalité géographique est là et elle est très claire. Je suis peut-être naïf, mais j'espère au moins qu'on en tiendra compte dans ce processus démocratique. Ça, ça va être recopié dans mon mémoire.

3125

Voici donc ma première question! Y a-t-il un exemple, j'aimerais en avoir ne serait-ce qu'un seul, dans lequel le gouvernement aurait rompu un contrat avec un privé associé ou non à Hydro-Québec, qui aurait investi des millions de dollars dans l'exploration d'une ressource; si oui, lequel.

3130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté disons du ministère des Ressources naturelles, jusqu'à maintenant disons on parle de projets miniers, peu importe...

3135

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

Absolument, projets miniers, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140

...est-ce qu'il y a des endroits où il y avait des potentiels miniers, si je comprends bien la question, ils avaient été identifiés, donc qui devaient mener à exploitation rentable et qui ont été refusés pour des raisons environnementales; est-ce qu'on a des cas, jusqu'à maintenant.

3145

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Je pense qu'il faut faire la recherche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3150

Vous avez besoin de faire une petite recherche? Donc ce serait la question, donc on pourra faire un suivi de votre question à ce moment-là, est-ce qu'il y a eu des précédents.

3155

Donc la question peut s'adresser aussi au ministère de l'Environnement, est-ce que du côté de certificats d'autorisation, est-ce que vous êtes au fait de ce genre de refus.

**PAR M. ROBERT JOLY:**

3160

Je sais pas si les exemples sont du bon ordre de grandeur, mais il arrive que le gouvernement refuse des projets qui ont été soumis à la procédure d'évaluation environnementale, et c'est son droit, la loi lui permet soit d'accepter un projet, soit de le refuser ou de l'accepter avec des conditions.

3165

Alors il est déjà arrivé qu'un gouvernement ait refusé un certificat d'autorisation à des promoteurs, qui avaient investi de l'argent non seulement dans la réalisation d'études d'impacts, mais qui avaient par exemple acheté des terrains ou investi dans des équipements, qui se sont fait dire non et qui, bon, ont poursuivi le gouvernement parce qu'ils prétendaient avoir été lésés.

3170

Mais il y a des exemples qui existent dans ce domaine-là. Je ne sais pas si c'est des ordres de grandeur de millions ou de centaines de millions, je crois pas que ce soit du tout le même type de projet, mais le processus d'évaluation environnementale conduit parfois à des refus.

3175

Il y a des exemples aussi peut-être plus importants, il y a une ligne de transmission à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), dans l'Outaouais, qui a été refusée suite au verglas, bon, elle a pas été construite mais il avait été investi beaucoup d'argent dans la planification du projet. C'est des choses qui existent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180

Mais du côté des Ressources naturelles, on pourrait faire une vérification spécifique, s'il y a des exploitations qui ont été refusées jusqu'à maintenant.

Monsieur Bourque.

3185

**PAR M. CAROL CANTIN:**

Excusez-moi, j'aimerais juste préciser la question de monsieur. S'il y a des précédents au niveau de permis qui avaient déjà été délivrés et ensuite retirés?

3190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien disons, des permis d'exploration, des droits miniers, mais rendu à la phase exploitation, ça a été jugé trop problématique de procéder et le gouvernement a dit, bon, compte tenu des études en cours, il n'est pas souhaitable d'entamer l'exploitation. C'est le sens de la question de monsieur Bourque, je crois.

3195

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Pour préciser, lorsqu'on parle de projets d'exploitation, il y a eu trois (3) projets d'exploitation d'hydrocarbures au Québec, le premier dans les années mil neuf cent soixante-dix, un petit peu à l'ouest de la région de Trois-Rivières, appelé Pointe-du-Lac; c'est un gisement de gaz naturel qui a été découvert et qui a été exploité pendant quelques années.

3200

Ce gisement-là, épuisé, a été converti en réservoir souterrain pour stocker le gaz naturel, parce que comme vous savez, on est au bout des pipelines qui nous ravitaillent en gaz naturel, le gaz naturel vient de l'Ouest canadien, et s'il y a un bris majeur, à ce moment-là il peut y avoir un problème pour ceux qui s'approvisionnent en énergie.

3205

Donc ce premier gisement exploité a été converti en stockage souterrain, une espèce de poumon, et de l'avis des experts en la matière, c'est la meilleure place pour stocker du gaz naturel, c'est de le mettre dans un gisement qui en a déjà contenu. Le projet a reçu toutes les autorisations et le projet est en cours aujourd'hui.

3210

Le deuxième gisement qui a été exploité au Québec se situe un peu au sud de Québec, dans la région de Lotbinière, à Saint-Flavien. Le gisement a produit du gaz naturel pendant un certain nombre d'années, le projet a été soumis aux autorisations, le gisement a été converti en site de stockage souterrain et c'est opérationnel aujourd'hui. Donc deux (2) sites de stockage pour sécuriser, si on veut, nos approvisionnements en gaz naturel.

3215

3220

3225 Et le troisième projet d'exploitation se situe sur la péninsule de la Gaspésie, dans la région de Galte. Le gisement produit du gaz naturel, le gaz naturel a servi disons aux fins de l'exploitation de Murdochville, du moulin de Murdochville, et on sait tous que Murdochville a fermé ses portes, et le gaz naturel sert maintenant à une usine de transformation de poissons à Rivière-au-Renard.

Donc il y a eu seulement trois (3) projets d'exploitation au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3230

Très bien.

Alors monsieur Bourque.

3235

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

3240 Toujours petit préambule à ma deuxième question. La lecture du rapport sur les enjeux environnementaux, en passant un petit peu toutes les mesures d'atténuation et les pistes de solutions, j'ai un petit peu l'impression de lire un protocole d'exploration. Je suis biologiste moi-même et si on m'avait demandé un protocole, j'aurais produit peut-être bien quelque chose du genre.

3245 Sachant qu'il s'agit du rapport sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques, c'est ça le titre du rapport, "Enjeux environnementaux liés aux levés sismiques", il m'a semblé orienté un peu vers la tendance que je viens de vous mentionner.

3250 Ma question serait la suivante: Comment peut-on prétendre pouvoir encadrer cette éventuelle activité-là, alors qu'il m'apparaît clair qu'au niveau provincial du moins, on n'est pas prêt. On est encore à se demander qu'est-ce qu'on va mesurer, il me semble qu'il y a quand même passablement d'improvisation encore.

3255 D'autant plus qu'on tente de diversifier, et c'est des politiques gouvernementales qui sont clairement établies depuis plusieurs années, depuis beaucoup plus longtemps qu'on parle de faire du développement pétrolier, on tente de diversifier les pêches via des ressources sous-exploitées, via l'aquaculture, et que ces secteurs m'apparaissent pas très compatibles entre eux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3260 Donc votre question porte...

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

Est-ce que je peux mettre un point d'interrogation en quelque part là-dessus!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265

C'est ça, comment concilier les activités, dont la pisciculture...

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

3270

Bien, comment peut-on prétendre pouvoir encadrer cette activité-là, alors qu'il me semble qu'on n'est pas prêt. On n'est pas prêt, c'est tout récent, vous le mentionnez même dans la politique, dans les documents d'Hydro-Québec qui datent de 2001, on parlait pas d'exploitation pétrolière, et tout d'un coup, en 2002, ça fait juste deux (2) ans, même ça fait un an et demi (1 ½) que cette politique-là est en place, et il me semble qu'on est rendu extrêmement loin, pour une

3275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc l'activité d'ensemble d'exploration.

3280

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

Je suis peut-être parano, mais il me semble qu'on va vite.

3285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous parlez de l'ensemble de l'exploration.

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

3290

Bien, au niveau des différents ministères, est-ce qu'on trouve pas, je pourrais peut-être préciser ma question, au niveau du ministère de l'Environnement et ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'on met pas un peu la charrue devant les bœufs, en n'ayant pas pris soin d'établir clairement quels seraient les processus d'évaluation environnementale, qu'est-ce qu'on allait mesurer, où verrait-on s'il y a des impacts.

3295

On dit: On verra! On verra, quand ce sera le temps, on va s'asseoir avec le fédéral, on va regarder si on peut pas arrimer nos politiques.

3300

Il risque pas d'être trop tard? C'est ça, ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Alors dans cette optique-là, quels sont les ordres de priorité du gouvernement, actuellement, qui sont d'ores et déjà dégagés, et quel calendrier on peut imaginer en fonction des

3305

derniers développements, quel calendrier on peut imaginer à ce stade-ci, en fonction des projets d'exploration pétrolière dans le golfe.

3310 Alors du côté des Ressources naturelles peut-être, monsieur Cantin, est-ce que vous pouvez nous donner des informations, c'est quoi, est-ce qu'il y a des programmes par exemple de levés sismiques qui sont en train d'être structurés, des programmes d'exploration, au moment où on se parle, ou si c'est un peu comme un temps mort, actuellement.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3315 Monsieur le Président, le mandat, il y a un mandat qui avait été accordé par le gouvernement à Hydro-Québec pour évaluer le potentiel en hydrocarbures de l'Est du Québec. On sait tous qu'Hydro-Québec a mandaté la firme GSI pour parfaire les connaissances géologiques en milieu marin.

3320 Ça, ça a été fait, ça a été déposé en 2002. On est en 2004 et il s'est absolument rien fait. Et présentement, il y a aucun projet, il y a aucun projet qui s'en vient, il y a plus rien, là, concernant les levés sismiques.

3325 Par contre, Hydro-Québec a poursuivi son mandat en milieu terrestre, ils ont fait des travaux de recherche sur l'Île d'Anticosti ainsi que sur la péninsule de la Gaspésie.

Mais en milieu marin, il y a aucun projet présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bourque, une question de précision?

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

3335 Je trouve que ça a pas répondu à ma question. On me dit qu'il y a pas de projet, s'il y a pas de projet, pourquoi on est là, d'abord? Des projets, si on se pose la question, c'est parce qu'il y a des intentions quelque part. Il me semble que les intentions sont clairement définies de la part d'Hydro-Québec, les intentions sont claires de la part du gouvernement du Québec.

3340 Ce que je pose comme question, c'est: Est-ce que les ministères concernés ne devraient pas mettre en place des outils légaux, des outils d'évaluation de ces projets-là avant; est-ce qu'on ne doit pas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, on peut comprendre, par exemple dans les propositions du Comité, le Comité a fait une série de propositions, nous, le mandat de la Commission, c'est de faire des

3350 recommandations relativement à ces enjeux-là. Donc, bien entendu, c'est des aspects par  
exemple légaux, d'arrimage, ce sont des aspects qui sont essentiels à être traités, bien entendu.

3355 C'est toute une série de questions, que ce soit environnemental, légal, etc., bon, c'est une  
série de paramètres sur lesquels la Commission va devoir se pencher, lorsqu'elle va tomber dans  
la rédaction de son mémoire.

**PAR M. FRANÇOIS BOURQUE:**

Merci!

3360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3365

---

**DENISE HÉBERT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3370 Nous allons maintenant inviter madame Denise Hébert.

Bonjour madame, je vous laisse la parole pour vos questions.

**PAR Mme DENISE HÉBERT:**

3375

Les débarquements de pétoncles autour des Îles-de-la-Madeleine se situaient à environ  
trois cents tonnes (300 t) métriques au niveau des années soixante-dix, ils se sont effondrés par  
la suite et maintenant, ils se tiennent en dessous de quarante tonnes (40 t) métriques  
annuellement.

3380

Les pêcheurs ont créé une zone refuge pour le pétoncle, afin de rétablir les stocks. Elle  
se situe dans la baie de Plaisance, juste derrière vous. Ils ont aussi diminué les efforts de pêche  
de façon considérable, et ils ont en plus investi dans une compagnie qui réalise pour eux des  
ensemencements afin de rétablir les stocks de pétoncles.

3385

Alors je me demande quelles mesures concrètes qui seraient prises si on décidait d'aller  
de l'avant avec les levés sismiques, afin d'assurer que tous les efforts qui sont consentis par les  
pêcheurs depuis près d'une dizaine d'années, qu'il y ait pas d'effets négatifs des levés sismiques  
sur les efforts qu'ils ont consentis.

3390

3395 Alors comment donc on pourrait s'assurer que le plancton, qui est la nourriture du  
pétoncle, et qu'il a été mentionné à plusieurs reprises est détruit à proximité de la source des jets  
d'air, comment donc est-ce qu'on pourrait s'assurer que les larves qui sont présentes dans la  
colonne d'eau de la fin août au début du mois de novembre, qui sont aussi détruits à proximité  
des jets d'air, comment donc on peut s'assurer que les juvéniles, dont on sait qu'un tiers des  
coquilles peuvent se briser à des intensités des sons élevés, comment donc on peut s'assurer  
aussi que les géniteurs, qui ont besoin de conditions propices pour se reproduire, alors comment  
est-ce qu'on peut s'assurer que tous ces éléments-là, qui font partie du cycle de production du  
pétoncle, est-ce qu'on peut s'assurer qu'ils ne seront pas mis en danger par les levés sismiques.  
3400 C'est ma première question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3405 Tout d'abord, on pourrait diriger la question du côté de Pêches et Océans. Donc les  
pétoncles recueillis sur les fonds marins sont situés dans quel secteur, pour disons éclairer la  
Commission; est-ce que les pétoncles sont très voisins du rivage des Îles-de-la-Madeleine?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

3410 Oui, les pétoncles, comme madame Hébert le mentionnait, il reste très peu de fonds de  
pêche sauvage où c'est qu'il y a encore une pêche aux pétoncles, les pétoncles sont pêchés un  
peu ici, du côté de la baie de Plaisance, le fond du sud-ouest. C'est à proximité des côtes.

3415 Il y a aussi une autre activité qui consiste à ensemercer du pétoncle, à aller le déposer  
sur des fonds. Sur ces fonds-là, il y a un bail fédéral qui est émis par Pêches et Océans, il y a un  
bail fédéral qui est émis par Pêches et Océans, alors ça devient la propriété des pêcheurs. Ils  
ensemencent et ils pêchent finalement les bénéfices de leurs ensemencements. C'est une  
pêche côtière.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une pêche côtière qui fait à peu près quelle distance autour des Îles, par exemple?

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

3425 Quelle distance exactement...

**PAR M. MAURICE GAUDET:**

3430 C'est des profondeurs, je dirais, entre vingt-vingt-cinq mètres (20 m-25 m) et cinquante  
mètres (50 m) de profondeur.

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

3435 Maximum.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3440 Donc vingt-vingt-cinq mètres (20 m-25 m) de profondeur à cinquante mètres (50 m) de profondeur.

Est-ce que ça se fait très loin des Îles, actuellement, ou c'est à quelques kilomètres du rivage?

3445 **PAR M. MAURICE GAUDET:**

C'est au sud des Îles. Combien de kilomètres...

**PAR Mme DENISE HÉBERT:**

3450 On peut penser dix (10) milles des Îles.

**PAR M. MAURICE GAUDET:**

3455 Dix (10) milles des Îles, oui, quinze kilomètres (15 km), quinze-vingt kilomètres (15 km-20 km).

**PAR Mme SYLVETTE LEBLANC:**

3460 Quinze-vingt kilomètres (15 km-20 km), maximum.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3465 Concentré au sud des Îles, donc zéro-vingt kilomètres (0 km-20 km) des Îles, à une profondeur de vingt (20 m) à trente mètres (30 m), en moyenne. C'est ce qu'on peut penser, très bien.

3470 On pourrait diriger également la question du côté du Comité. Pour ce qui est particulièrement de ce type d'exploitation des ressources naturelles, donc des pêcheries pour les pétoncles, de quelle façon le Comité a abordé la question de ces espèces-là, notamment autour de l'archipel des Îles?

**PAR M. PIERRE-MICHEL FONTAINE:**

3475 On a regardé l'impact des levés sismiques de façon globale, on a été chercher des renseignements de façon globale.

Évidemment, lorsqu'on parle du pétoncle, on se limite à des zones plus précises, et c'est sûr que si on avait un projet qu'on serait mandaté, le ministère de l'Environnement, d'analyser, 3480 c'est sûr qu'on tiendrait compte, à ce moment-là, de la présence d'habitat critique ou jugé important, s'il y avait par exemple une exploitation qui serait associée à cet habitat-là, notamment le pétoncle.

Alors c'est sûr et certain qu'on tiendrait compte de l'atténuation des sons dans la colonne 3485 d'eau et le projet devrait s'assurer qu'il y aurait pas d'impact pour l'économie ou pour des activités de pêche, que ce soit les pétoncles ou autres, de toute façon.

Alors dans le cadre d'une évaluation d'un projet où il y a des lignes de levés sismiques qui sont déterminées par le promoteur, ça ferait partie des éléments qui devraient être regardés 3490 et qui devraient être analysés, et où on devrait s'assurer absolument de l'impact nul. S'il y avait un impact, il devrait y avoir des mesures d'atténuation pour compenser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3495 Monsieur Gilbert, du côté de Pêches et Océans, de quelle façon vous abordez, Pêches et Océans, lorsqu'il y a des projets qui vous sont soumis, notamment le pétoncle, de quelle façon vous abordez la question.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

3500 Bien, c'est certain que les demandes d'avis sont soumises aux experts qui sont concernés, en l'occurrence, pour la région du Québec, messieurs Michel Giguère et Marcel Fréchette. Et puis on leur demande de vérifier l'information qui est fournie par le promoteur dans leur étude d'impacts.

3505 En même temps, nos experts regardent si la littérature, pour savoir s'il y a des impacts qui ont été rapportés pour la ressource. Et ils s'assurent de regarder aussi si la période proposée pour les relevés coïncide avec des périodes de forte production planctoniques ou la période d'occurrence des larves de pétoncles dans la colonne d'eau.

3510 Par exemple dans ce cas-ci précisément, si on réfère aux projets de GSI qui ont été soumis l'automne dernier, pour lesquels il y avait une ligne sismique qui était à proximité des Îles-de-la-Madeleine, le promoteur proposait d'effectuer les études en novembre ou en décembre, donc c'est la période qui est vraisemblablement après la période d'occurrence maximale des

3515 larves dans la colonne d'eau, et on s'assurait aussi de voir, bon, à quelle distance les relevés sismiques proposés se situaient à partir des fonds, etc.

Mais dans le cas précis des projets de GSI, il y a pas de préoccupation majeure qui a été soulevée en lien avec le pétoncle aux Îles-de-la-Madeleine.

3520

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3525

Oui, madame Hébert, une autre question?

**PAR Mme DENISE HÉBERT:**

3530

Alors ma deuxième question, elle vient plutôt des entreprises aquicoles en général. Je veux vous mentionner que les entreprises aquicoles des Îles, elles sont jeunes, elles sont fragiles, elles oeuvrent dans une industrie qui est vraiment à développement durable.

3535

L'image d'un produit qui provient des Îles, aujourd'hui, est très positive et elle fait automatiquement référence à quelque chose de sain. Comme les élevages des mollusques ont lieu majoritairement dans les lagunes et que ces environnements ne seraient vraisemblablement pas touchés par les levés sismiques, cette étape inquiète moins les producteurs que l'exploitation qui risque de suivre de près par la suite, on en convient.

3540

L'environnement qui entoure les entreprises aquicoles, aujourd'hui, il est sain et il doit le demeurer à tout prix pour assurer la durabilité de ces entreprises-là, de l'industrie.

3545

Sachant d'une part les risques d'accidents, et d'autre part les risques de fuites qui sont généralement permises au courant des exploitations, il y a lieu de craindre que l'image des produits changerait radicalement avec la venue de l'exploitation autour de l'industrie.

3550

Serait-il possible de mettre en place des règles où est-ce que les fuites, au niveau de l'exploitation, ne seraient aucunement permises? Est-ce qu'on peut avoir une garantie qu'il y aurait jamais d'exploitation qui aurait lieu dans les lagunes, parce qu'il y a des choses qui portent à croire que si Fatima pourrait être exploité rapidement au niveau terrestre, les lagunes possiblement pourraient faire partie aussi du milieu terrestre, et j'aimerais savoir s'il y a des possibilités qu'un jour, il y aurait effectivement de l'exploitation à l'intérieur même des lagunes.

3555

Et en sous-question à ça, j'aimerais qu'on me qualifie, qu'on me chiffre la durée de développement durable, lorsqu'on parle du pétrole. Parce que si on parle des pêches, on parle d'une durée, jusqu'à maintenant, d'au-dessus de quatre cents (400) ans pour les Îles-de-la-Madeleine, on pêche et on va pêcher encore longtemps si on fait pas de gaffe, au niveau de l'aquiculture, on tente de développer une industrie, c'est difficile de la développer mais ça risque

d'être une industrie durable aussi, si on se tire pas dans les pieds, alors j'aimerais, au niveau du pétrole, savoir c'est quoi la durabilité de cette industrie-là, donc qu'on me chiffre la durabilité.

3560

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait demander la question en deux (2) volets. La première question, vous avez fait référence à Fatima, donc ça, c'est un puits qui a été foré; si je me trompe pas, c'est une structure, un réservoir qui est situé vis-à-vis Cap-aux-Meules où nous nous situons actuellement.

3565

Donc peut-être du côté des Ressources naturelles, une petite mise en contexte concernant Fatima. Et également, expliciter de quelle façon on voit une éventuelle exploitation en termes de durée dans le golfe. Par exemple, un gisement, ça s'exploite combien de temps, habituellement, et pour l'ensemble du golfe, ça signifierait, s'il y avait exploitation des différents gisements, ce serait quoi la plage de temps.

3570

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Monsieur le Président, si on se réfère aux gisements que j'ai mentionnés tantôt, les deux (2) gisements qui sont épuisés, dans les deux (2) cas, c'est entre quinze (15) et vingt (20) ans, pour un gisement. Et la loi, d'ailleurs, prévoit un maximum de vingt (20) ans pour l'exploitation d'un gisement; c'est-à-dire que lorsqu'un bail d'exploitation est délivré, la durée du bail est de vingt (20) ans. Donc c'est à peu près le temps moyen pour exploiter un gisement.

3575

3580

Comme référence, aussi, on pourrait parler de l'Ouest canadien, où en Alberta, on a commencé à produire vraiment des hydrocarbures autour des années cinquante, et on en prévoit encore pour encore cinquante (50) ans. Donc on peut penser que s'il y a pas d'autres découvertes en Alberta, que d'ici cinquante (50) ans, il y en aura plus, donc on peut penser à peu près à cent (100) ans, durée de vie non pas d'un gisement mais d'une région qui contient un potentiel pétrolier.

3585

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour revenir sur Fatima, est-ce qu'il y a des possibilités que des forages soient exécutés ici, aux Îles?

3590

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Monsieur le Président, il y a une tentative de forage en 1998, je crois, on va vérifier. La compagnie Corridor a débuté le forage d'un puits – c'est en 1999, monsieur le Président – la compagnie Corridor a débuté le forage d'un puits juste au nord, je vais ramener la carte, au nord-est...

3595

3600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cap-aux-Meules, c'est ça.

3605 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Le puits de Corridor a été implanté à peu près là, malheureusement, il y a eu des problèmes techniques lors du forage, le forage n'a pas atteint la profondeur voulue. Donc le forage n'est pas descendu assez profond et en bout de ligne, on a aucun résultat en provenance de ce forage-là.

3610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Locat.

3615 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Juste une précision, ici. Pour les ressources dont on parle, est-ce que ce serait du gaz ou du pétrole?

3620 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Monsieur le Président, les travaux qui ont été faits dans le passé par la société d'État SOQUIM, la Société québécoise d'initiatives minières, celle qui a beaucoup travaillé au développement des mines de sel, il y a eu beaucoup de forage minier, du carottage minier qui a été fait, qui a été effectué à différents endroits sur les dômes de sel, et à deux (2) reprises, il y a eu des éruptions de gaz naturel.

3625

Donc pour répondre à votre question, la probabilité que ce soit du gaz naturel est très forte, et non pas du pétrole. Donc on pense à gaz naturel et non pas au pétrole, du moins aux dômes de sel associés aux Îles-de-la-Madeleine, sur les Îles.

3630

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Pouvez-vous commenter sur la différence d'impacts possibles, s'il y a des fuites de gaz versus des fuites de pétrole.

3635

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Bien vous savez, aujourd'hui, les fuites, il y en a de moins en moins. Compte tenu des technologies qui sont utilisées, normalement, il est pas supposé y avoir de fuites, et les techniques utilisées aujourd'hui font en sorte que c'est très très sécuritaire, avec plusieurs systèmes d'antiéruption, chose qui existait pas dans le passé.

3640

3645 Mais aujourd'hui, on peut pas se permettre d'avoir de fuites ni de gaz, ni de pétrole. Et les mesures sont encore plus strictes si on prévoit produire du gaz naturel, parce que là, vraiment, on est sous pression et non pas – dans le cas du pétrole, ce n'est pas nécessairement des réservoirs qui sont sous pression, il faut le pomper, le pétrole, tout comme on pompe notre eau pour l'approvisionnement en eau potable. Mais dans le cas du gaz naturel, il faut être extrêmement prudent, les systèmes de sécurité sont vraiment imposants, lorsqu'on prévoit rencontrer du gaz naturel.

3650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3655

Oui, madame Hébert, voulez-vous des précisions?

**PAR Mme DENISE HÉBERT:**

3660

Oui. Est-ce que présentement, Corridor a en main les permis qu'il lui faut pour exploiter Fatima, et est-ce qu'à la rigueur, Corridor pourrait décider d'exploiter à partir de la lagune, si c'était là le milieu le plus propice pour faire un trou.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3665

Pour répondre à votre première question, est-ce que la compagnie Corridor a les permis nécessaires pour faire les travaux d'exploration, oui, la compagnie Corridor détient deux (2) permis aux Îles-de-la-Madeleine, centrés sur Fatima. Donc ils sont en mesure de faire des travaux de levés géophysiques, des levés sismiques.

3670

D'ailleurs, ils ont fait un levé il y a deux (2) ans à Fatima, un levé qui a été réalisé à l'aide de camions vibrateurs et une autre petite partie qui a été réalisée à l'aide de la dynamite, pour bien localiser le dôme de sel sous Fatima.

3675

Pour répondre à votre deuxième question, si jamais Corridor décidait d'effectuer un forage en milieu terrestre, il pourrait obtenir les autorisations du ministère des Ressources naturelles, et s'il décidait d'aller forer disons non pas dans les lagunes mais dans les zones inondables, on parle de plages, ça prendrait absolument un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Donc le projet serait soumis à une consultation.

3680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez dit en zone inondable, mais disons en milieu marin, à ce moment-là, est-ce qu'il y a une limite, c'est quoi, les basses marées? C'est quoi, à ce moment-là, la juridiction fédérale entrerait à quel moment?

3685

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3690 On parle de juridiction québécoise. Mes collègues du ministère de l'Environnement pourraient peut-être élaborer davantage sur les zones inondables et les périodes de récurrence des eaux.

Et dans ce cas-là, un forage effectué dans un tel milieu nécessite une autorisation en vertu des lois environnementales québécoises.

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3700 Donc si je comprends votre explication, c'est que dans le cas des lagunes, ce n'est pas du ressort du fédéral; on se considère vraiment dans une sorte de mare intérieure, ce serait ça l'interprétation que je crois comprendre, par rapport à un forage qui serait exécuté disons à un kilomètre (1 km) au nord-ouest de Cap-aux-Meules, autrement dit au large, à ce moment-là.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3705 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y aurait une grosse distinction à faire.

3710 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3715 Donc dans les lagunes, on serait en territoire disons considéré québécois, uniquement, point de vue juridiction.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3720 Terrestre, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3725 Par rapport à si on était, disons, à cinq cents mètres (500 m) à l'extérieur.

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

C'est exact.

3730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est l'interprétation que vous faites à ce sujet-là.

3735

Est-ce que ça vous éclaire?

**PAR Mme DENISE HÉBERT:**

Bien, je suis pas encore convaincue qu'on peut pas faire d'exploitation dans les lagunes.

3740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, effectivement, ce qu'on doit comprendre, la réponse semble être que s'il y avait un forage par exemple qui était proposé à l'intérieur des lagunes, étant donné que c'est en milieu inondable, la lagune, à l'intérieur, ce qu'on comprend, c'est que là, à ce moment-là, il y aurait un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, en vertu de l'article 22, qui serait requis avant de procéder à un forage ou à une exploitation. C'est ce que l'on comprend.

3745

Si les mêmes forages s'exécutaient du côté disons nord-est de l'Île, à ce moment-là, de l'autre côté, donc en plein dans le golfe, ne serait-ce qu'à deux (200 m), ou trois (300 m) ou quatre cents mètres (400 m) de distance, à ce moment-là ce serait une autre question, ce serait l'Office national de l'énergie. Donc c'est l'interprétation qu'on semble nous dire.

3750

Si le forage a lieu uniquement en milieu terrestre, à ce moment-là, c'est seulement un permis en vertu de la Loi sur les mines, il n'y a pas de certificat d'autorisation requis, dans le cas d'un forage. C'est ce qu'on doit comprendre.

3755

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Les forages effectués en milieu terrestre ne nécessitent pas d'autorisation, de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, mais tout forage effectué dans un milieu humide, on peut même penser à des tourbières, les marécages, les lacs, les rivières, les fleuves, tout ce qui s'appelle milieu humide nécessite un certificat d'autorisation, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3760

3765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça va, madame Hébert?

3770 **PAR Mme DENISE HÉBERT:**

Merci.

3775 **PAR M. MAURICE GAUDET:**

Peut-être un complément d'information que j'aimerais apporté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780 Oui, monsieur Gaudet, allez-y.

**PAR M. MAURICE GAUDET:**

3785 C'est que concernant les inquiétudes de madame Hébert sur les ensemcements de pétoncles, le ministère de l'Environnement devrait être doublement prudent avant d'émettre un certificat d'autorisation pour des relevés sismiques, parce que le même ministère émet déjà un bail d'occupation à l'entreprise, pour faire des ensemcements de pétoncles. Donc il y aurait une certaine contradiction, si un bail pour des relevés sismiques pouvait causer un tort aux ensemcements, le même ministère émet un bail sur le site.

3790

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que vous nous dites, s'il y avait des levés sismiques dans le secteur qu'on voit sur la carte, le MAPAQ aurait des inquiétudes majeures, à ce moment-là.

3795

**PAR M. MAURICE GAUDET:**

Majeures, oui.

3800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et aimerait être partie prenante, à ce moment-là, du processus de décision.

**PAR M. MAURICE GAUDET:**

3805

Exactement, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3810 Je vous remercie.

**PAR Mme DENISE HÉBERT:**

Je vous remercie.

3815

---

**JACQUES GAUDET**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons inviter monsieur Jacques Gaudet.

Oui, monsieur Gaudet, allez-y.

3825

**PAR M. JACQUES GAUDET:**

J'aimerais premièrement apporter une précision au fait que des fuites de gaz en milieu marin sont beaucoup plus toxiques que des fuites de pétrole, étant donné qu'il est beaucoup plus difficile de récolter le gaz comparativement au pétrole qui se sépare.

3830

Et puis pour revenir un peu à ce que monsieur Laliberté disait à propos des fuites de très faible envergure au forage d'Hibernia, qu'il considérait comme quoi, sept litres (7 l) je pense, selon une étude d'impacts de novembre 2003 pour le bassin laurentien entre Terre-Neuve et Nouvelle-Écosse, on mentionne qu'il y a de un (1) à vingt-quatre (24) déversements par année, de pétrole et de gaz dans la région de Terre-Neuve-Nouvelle-Écosse, dont l'un à l'Île-de-Sable où le gaz s'est échappé à plein régime pendant neuf (9) jours, avant qu'on puisse colmater le puits d'exploration. Préciser que c'est un forage exploratoire, et qu'ils étaient tombés dans la veine, semble-t-il.

3835

3840

Plusieurs rapports mentionnent de suivre le "Offshore Chemical Selection Guidelines" pour les règles fixées en matière de recherche. Est-ce bien suffisant pour le golfe, et quelles seront nos règles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté du Comité, quelles sont les règles de sécurité qu'on peut déjà envisager ou que vous avez considérées lors de la confection du rapport.

3845

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Comme je l'ai mentionné tantôt, monsieur le Président, nous tentons de nous arrimer avec la réglementation fédérale, donc ce serait la réglementation fédérale qui serait applicable pour les travaux d'exploration, d'exploitation dans le golfe et l'estuaire.

3850

3855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc essentiellement l'expérience fédérale serait applicable.

3860 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3865 C'est un règlement qu'on peut consulter à l'Office national de l'énergie et qu'on peut consulter aussi du côté des Offices.

Donc ça veut dire que du côté des Offices, j'imagine que ces aspects-là, c'est la réglementation fédérale qui est appliquée, à votre connaissance, êtes-vous au courant?

3870

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Ce sont des lois miroirs qui ont été instaurées, donc c'est sensiblement la même chose.

3875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Monsieur Gaudet.

3880

**PAR M. JACQUES GAUDET:**

3885 Pour rajouter à ça, est-ce que c'est un événement que vous étiez au courant, que vous avez calculé, et puis est-ce qu'il est possible de calculer toutes les fuites et non seulement les fuites détectables autour des pipelines ou tout moyen de transport des marchandises, c'est des fuites qui sont prises en considération ou qui sont complètement incalculables et négligeables.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3890 Vous comprenez qu'on est au niveau des levés sismiques, on n'a pas nécessairement à portée de la main des informations précises concernant ces différents aspects-là, mais on va voir qu'est-ce qu'on a du côté du Comité.

Alors monsieur Laliberté.

3895

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3900 Lorsqu'on parle de pipelines, il y a des senseurs d'installés partout le long des pipelines et un contrôle très très vigoureux de la pression et des fuites, ça c'est certain.

Et je dois mentionner qu'aussi, on parle de fuites, mais on parle jamais de fuites naturelles. On sait que dans la région du golfe et dans la région de l'estuaire, on a identifié des volcans de gaz naturel.

3905 D'ailleurs, la Commission géologique en a présentés la semaine dernière à Rimouski, donc on sait qu'il y a des endroits, dans le golfe et l'estuaire, où le gaz naturel fuit naturellement, et il y a également des indices de pétrole qui ont été observés par un satellite.

3910 Je mentionnais que ça prend des structures pour garder les hydrocarbures en place, parce que le gaz naturel et le pétrole, ça migre, et le but qui est recherché en exploitation pétrolière, c'est essayer de trouver des endroits en sous-surface où il y a des espèces de soucoupes, si on veut, qui ont permis d'arrêter les hydrocarbures qui s'en vont à la surface au cours de leur migration.

3915 Donc il faut pas oublier qu'il y a des fuites qui sont naturelles, et que la terre en laisse se dégager beaucoup de gaz naturel et de pétrole.

3920 En ce qui concerne le pétrole, il y a des observations qui sont faites en Gaspésie, des suintements d'huile naturels qui ont été observés depuis tous les temps, et d'ailleurs les Indiens l'utilisaient pour enduire les canots d'écorce, les joints des canots d'écorce. Donc ça fait très longtemps que c'est connu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3925 Monsieur Laliberté a fait référence, donc les documents Ressources naturelles Canada, entre autres, ici on a deux (2) présentations qui ont été faites de la Commission géologique, donc le document DB1 et DB2, les références à ça, si vous voulez avoir plus d'information concernant les travaux de la Commission géologique, vous pouvez les consulter, ces documents-là. La semaine dernière, la Commission géologique nous a fait une présentation sur les différents travaux qu'eux exécutent, notamment en milieu marin.

3930 Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Gaudet?

**PAR M. JACQUES GAUDET:**

3935 Oui. Sachant que les lignes directrices en matière de rejets établies lors du projet d'Hibernia permettent un taux de rejets de pétrole représentant jusqu'à quinze pour cent (15 %) des déblais de forage, et qu'un grand nombre de pays ont établi des interdictions absolues pour

3940 ces rejets, que pourtant le projet Terra-Nova et ses trente (30) puits prévus, le MPO a évalué que  
3945 cinq millions de kilogrammes (5 M kg) de produits chimiques variés utilisés en cours de forage  
seront rejetés dans la région des Grands Bancs au cours de la durée du projet, et il mentionne  
que les effets à long terme de ces composés sur les organismes marins sont inconnus, de plus  
sachant que les projets d'exploitation ont la particularité d'empêcher les autres formes  
d'exploitation des zones océaniques, ne serait-il pas bon de se doter d'une réglementation  
québécoise en la matière, en considérant que le golfe est un milieu semi-fermé où ces produits  
toxiques vont rester piégés, et où les activités de pêche sont encore florissantes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3950 Du côté du Comité, bien entendu toujours dans la perspective, on comprend que le  
Comité n'a pas examiné spécifiquement nécessairement l'exploitation, mais, monsieur Laliberté,  
qu'est-ce que vous pouvez nous dire au sujet des règlements en cours au sujet de l'exploitation  
d'installations pétrolières "offshore".

3955 Et après ça, on pourrait aller du côté de monsieur Gilbert, voir si du côté de Pêches et  
Océans, si on peut obtenir des informations plus spécifiques sur les estimés de Pêches et  
Océans, relativement à l'exploitation de plates-formes de gisements pétroliers et gaziers.

Monsieur Laliberté dans un premier temps.

3960

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3965 Oui, monsieur le Président. Lorsqu'on parle de rejets en milieu marin de boues de forage,  
il faut bien comprendre ce que c'est, des boues de forage. Les boues de forage sont utilisées  
pour créer une pression, on enlève de la roche, donc il faut créer une pression pour garder,  
maintenir une certaine pression hydrostatique, pour éviter justement les éruptions.

3970 Et les fluides, ce qu'on appelle les boues de forage, aussi les fluides de forage sont  
composés essentiellement de bentonite et de la bentonite, ce sont des minéraux, des argiles, et  
c'est la principale disons composante que l'on va utiliser dans les mélanges pour les fluides de  
forage. Bentonite, et parfois de la barite.

3975 Donc ça, ce sont des produits qui sont naturels. Il arrive parfois qu'on utilise des additifs  
chimiques, également.

Et l'idée, aussi, d'utiliser des fluides de forage, c'est pour permettre à la roche broyée de  
remonter à la surface. Donc ça prend un fluide d'une certaine densité. Tout ça se fait en circuit  
fermé.

3980 Et à la fin des opérations, il y a une certaine partie de cette roche broyée là qui est  
séparée des fluides de forage, qui peut être rejetée. Donc c'est ni plus ni moins que de la roche

3985 broyée qui peut être retournée sur le fond marin. Parce que les équipements à bord des plates-  
formes de forage sont équipés de ce qu'on appelle des désilteurs, et la boue est complètement,  
le fluide de forage est complètement continuellement séparé des retailles. Donc c'est  
continuellement recyclé, filtré et analysé continuellement, pour s'assurer qu'on a toujours une  
densité qui permet des opérations très très sécuritaires.

3990 Mais il pourrait y avoir, pour répondre à votre troisième interrogation, y avoir des mesures  
qui permettent d'éviter tout rejet dans le milieu marin.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3995 Monsieur Gilbert, du côté de Pêches et Océans, est-ce que vous avez des références à  
nous donner au sujet des méthodes d'exploitation, disons protection du milieu marin, pour éviter  
des rejets toxiques?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

4000 Moi, les informations dont je dispose, c'est qu'il existe des directives pour les rejets, ce  
qu'ils appellent en anglais les "Offshore Waste Water Treatment Guidelines", qui sont disponibles  
via les offices.

4005 Maintenant, j'ai pas d'information précise qui touche le chiffre qui a été avancé par le  
monsieur, concernant le cinq millions de tonnes (5 M t) sur la durée de vie d'Hibernia, qui  
seraient rejetées sur les Grands Bancs. Et ça, je vais vérifier cette information-là, d'où ça vient et  
dans quel contexte ça a été fourni, cette information-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4010 Monsieur Gaudet, c'était cinq millions de tonnes (5 M t) ou cinq millions de kilogrammes  
(5 M kg)?

**PAR M. JACQUES GAUDET:**

4015 Cinq millions de kilogrammes (5 M kg).

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

4020 D'accord. Mais en tout cas, je vais vérifier quand même l'information, pour m'assurer que  
ce chiffre-là est bien véridique, et donner un peu le contexte autour de ce chiffre-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous allez vérifier l'information.

4025 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui.

4030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Monsieur Gaudet, une autre question, s'il vous plaît?

4035 **PAR M. JACQUES GAUDET:**

Non, c'est bien. Je peux vous communiquer la référence, si vous voulez.

4040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est très bien, vous pouvez nous laisser la référence, auprès de notre analyste. Je vous remercie.

4045 Alors nous allons prendre une pause pour le souper, nous allons reprendre à dix-neuf heures (19 h) ce soir. On peut d'ores et déjà annoncer que, bon, il y a quand même plusieurs personnes qui désirent poser des questions, nous avons l'intention de siéger demain matin de dix heures (10 h) à midi (12 h), et ensuite de ça, faire une courte pause pour l'heure du dîner, et reprendre vers treize heures quinze (13 h 15) jusqu'à environ quinze heures trente (15 h 30).

4050 Nous avons une contrainte, nous aurions souhaité siéger demain soir, par contre nous avons des contraintes avec l'avion gouvernemental, qui fait en sorte que nous devons prendre l'avion du gouvernement demain soir, on ne peut pas le prendre demain dans la journée, il n'est pas disponible.

4055 Alors compte tenu qu'on veut donner le maximum, la chance au maximum de personnes d'adresser des questions, alors nous allons siéger demain matin, de dix heures (10 h) à midi (12 h). Donc nous allons siéger ce soir, donc de dix-neuf heures (19 h) jusque vers vingt-deux heures trente (22 h 30), et nous allons siéger de dix heures (10 h) à midi (12 h), et ensuite de ça de treize heures quinze (13 h 15) à environ quinze heures trente (15 h 30). C'est ce que nous  
4060 allons faire.

Alors sur ce, je vous souhaite un bon souper, et on se retrouve vers dix-neuf heures (19 h).

4065 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Monsieur le Président!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4070 Oui, monsieur Gilbert. Oui, c'est ça, demain, vous pourriez être disponible?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

4075 Oui, je pourrais me rendre disponible demain pour les deux (2) sessions qui se termineraient à quinze heures trente (15 h 30), pour les besoins de la Commission, étant donné qu'il y a quand même un certain nombre de questions qui requièrent ma participation.

4080 Ce soir, c'est difficile pour des raisons personnelles de me rendre disponible, mais pour demain dans la journée, il y a aucun problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4085 Très bien, on compte sur votre présence demain matin, à dix heures (10 h).

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4090 Ensuite de ça, je veux remercier aussi les gens qui nous écoutent sur Internet, pour leur écoute assidue, et nous continuons à les inviter à poser des questions via courriel.

4095 \_\_\_\_\_  
SÉANCE AJOURNÉE AU 14 AVRIL 2004 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4100 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4105 FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.